

# DEPARTEMENT DE LA VIENNE

Commune de BLANZAY

ENQUETE PUBLIQUE

## PROCES VERBAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS,



DESTINATAIRE : Madame Estelle MARCHAND, chef de projets et M Alexis JUGE, responsable développement. Aéroport de Limoges Bellegarde 87100 LIMOGES.

Pièce 1 – Le Rapport d’enquête

**Avec 1-1 synthèse des observations**

Et ...1-2 Mémoire en réponse

Pièce 1bis Annexes.

Pièce 2 - Les conclusions et l’avis motivé.

**Enquête publique organisée du lundi 4 mars 2019 au jeudi 4 avril 2019**

**Arrêté d'ouverture d'enquête n° 2018-DCPPAT/BE-238 en date du  
27 décembre 2018 de la préfecture de la Vienne.**

Commissaire enquêteur : Jean-Claude SIRON,

A

Madame Estelle MARCHAND, chef de projets et M Alexis JUGE, responsable  
développement représentants le Maitre d'ouvrage de la société Volkswind France SAS basée

Centre régional de LIMOGES

Aéroport de Limoges Bellegarde

87100 LIMOGES

**Références :**

- Décision n° E18000214 / 86 en date du 10 décembre 2018, de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Poitiers ;
- Article R.123-18 du Code de l'Environnement.
- Arrêté préfectoral n°2018-DCPPAT/BE-238 du 27 décembre 2018 de la préfecture de la Vienne.

# SOMMAIRE

<b>1.) INTRODUCTION.....</b>	<b>1</b>
<b>2.) PROCEDURE ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE .....</b>	<b>4</b>
<b>3.) LES STATISTIQUES.....</b>	<b>5</b>
<b>4.) LES SUJETS ABORDES.....</b>	<b>7</b>
<b>5.) LES OBSERVATIONS DU PUBLIC.....</b>	<b>8</b>
5.1 Relatives au démantèlement des éoliennes en fin de vie et l'avenir des sites.	8
5.2 Relatives au développement anarchique de l'éolien.....	9
5.3 Relatives aux nuisances sonores et ultrasons pouvant générer des troubles de la santé publique. Nuisances visuelles.....	10
5.4 Relatives à l'énergie propre et réversible. Prévenir les gaz à effets de serre.	12
5.5 Relatives à l'emploi.....	12
5.6 Relatives à la transition énergétique et l'autonomie énergétique. Prix de l'énergie.....	12
5.7 Relatives à l'assèchement des terres sur une surface de 2 à 3 ha par Eolienne.....	13
5.8 Relatives à la dépréciation de l'immobilier et la dénaturation du paysage.	13
5.9 Relatives aux dangers pour les oiseaux et les chiroptères.....	16
5.10 Relatives à l'impact sur le tourisme. ....	17
5.11 L'accidentologie dans le domaine éolien.....	18
5.12 Des contributions font état d'absence de mat de mesure sur le secteur réservé au projet. Pourquoi ?.....	19
5.13 Questionnement du commissaire enquêteur.....	19
5.14 Tableau registre numérique .....	22
5.15 Tableau registre papier .....	38
5.16 Tableau registre courrier.....	42
<b>Pas de tableau des observations orales (Traitées avec celles du CE)</b>	

## **1. INTRODUCTION :**

Conformément aux dispositions de l'article R.123-18 du Code de l'Environnement et de l'article 7 de l'arrêté préfectoral n° 2018-DCPPAT/BE-238 en date du 27 décembre 2018 de Monsieur le Préfet de la Vienne, je rencontre **le vendredi 12 avril 2019 à 10h30** dans les locaux de la mairie de BLANZAY, Madame Estelle MARCHAND chef de projet et M Alexis JUGE, responsable développement, représentant le pétitionnaire, afin de lui communiquer l'ensemble des observations déposées par le public sur le registre à disposition en mairie de BLANZAY et recueillies par tout autre moyen offert aux requérants, de même que le propre questionnement du commissaire enquêteur, le tout consigné dans le présent procès-verbal de synthèse.

La globalité des observations a conduit le commissaire enquêteur à identifier une série de thèmes récurrents exposés ultérieurement dans le titre 4 et développé dans le titre 5.

Conformément à l'article R123.18, le maître d'ouvrage est invité à faire connaître ses réponses consignées dans un mémoire, dans la quinzaine qui suit la notification du présent procès-verbal remis le Vendredi 12 avril 2019 à la mairie de Blanzay. Ce mémoire qui me sera adressé le samedi 27 avril 2019 au plus tard, sera annexé au rapport d'enquête.

## **2. PROCEDURE ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE :**

L'enquête relative au projet de réalisation d'une ferme éolienne sur le territoire de la commune de Blanzay s'est déroulée dans des conditions satisfaisantes du lundi 4 mars 2019 au jeudi 4 avril 2019.

La première semaine et sa permanence ont été très calmes. Seulement 3 visites lors de la première permanence avec une seule observation.

La seconde permanence fut le début de l'affluence avec 35 personnes dont plus de la moitié est restée sur place pendant toute sa durée. Une conversation tout azimuth s'est installée dans un bon état d'esprit. La quasi-totalité des personnes présentes étaient opposées au projet.

Les permanences suivantes ont été à la même image, avec une très forte participation du public dont une majorité écrasante d'opposants.

Il est vrai que les personnes favorables au projet ont rarement choisi les permanences pour s'exprimer. Elles ont utilisé le courrier et le registre numérique prioritairement.

Il apparaissait sans doute difficile pour les personnes favorables au projet de se glisser parmi le public et afficher leurs opinions.

Le personnel de la mairie m'a confirmé qu'il n'y avait aucune personne qui se présentait en dehors des permanences hormis pour remettre un courrier destiné au CE.

L'ensemble des prescriptions relatives à la procédure et présentées dans l'arrêté d'ouverture d'enquête en date du 27 décembre 2018 de Madame le Préfet de la Vienne a été respecté et aucune observation à cet égard n'est parvenue au commissaire enquêteur.

Certaines personnes avaient une bonne connaissance du dossier. Les contributions sont globalement assez bien détaillées et les remarques sont judicieuses même si elles sont orientées très souvent à l'encontre du projet.

La collecte des interventions du public est récapitulée dans le tableau ci-dessous :

Supports	Anonymes	Identifiés	Total des observations
Registre papier. R	0	39	39
Registre numérique. @	2	103	105
Courriers en mairie. C	0	80	80
Observations orales sans écrit.	4	0	4
Pétition Défavorable *	0	556 (570)	556

\* (570 répertoriés et 556 annoncées par l'organisatrice.

Total : 784 dont

**226 observations hors pétition.**

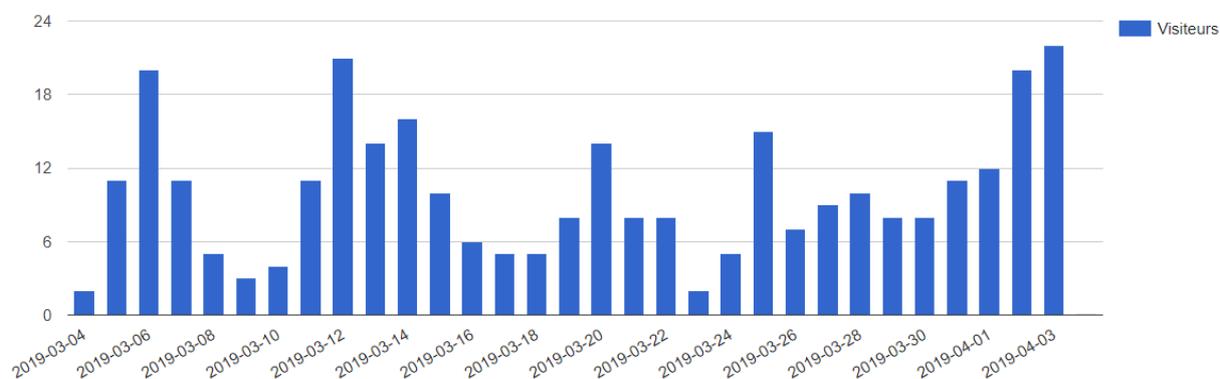
**Sur les 226 observations 166 sont défavorables et 52 favorables soit 218 exprimées. La différence de 8 s'explique par des contributions vides, un échange avec le gestionnaire du registre et un néant.**

**Si on ajoute la pétition aux défavorables on obtient un total de : 722 personnes contre ce projet.**

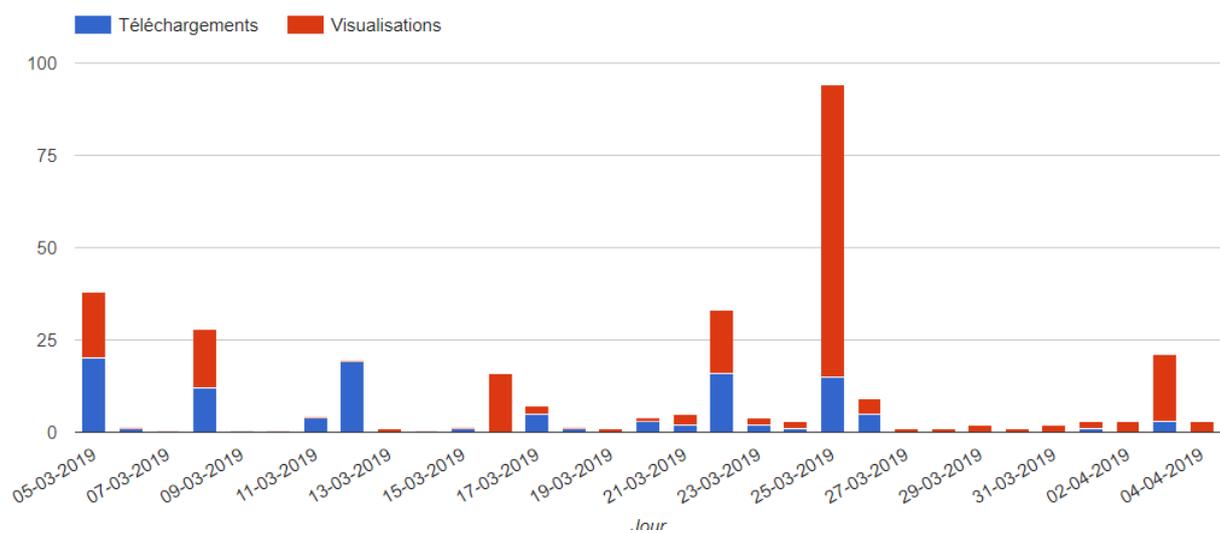
### **3. STATISTIQUES :**

L'étude du registre numérique permet de porter un intérêt sur divers paramètres (Il est exclu les registres papier et courriers) dont :

Le nombre de visiteurs quotidiens sur le registre numérique :

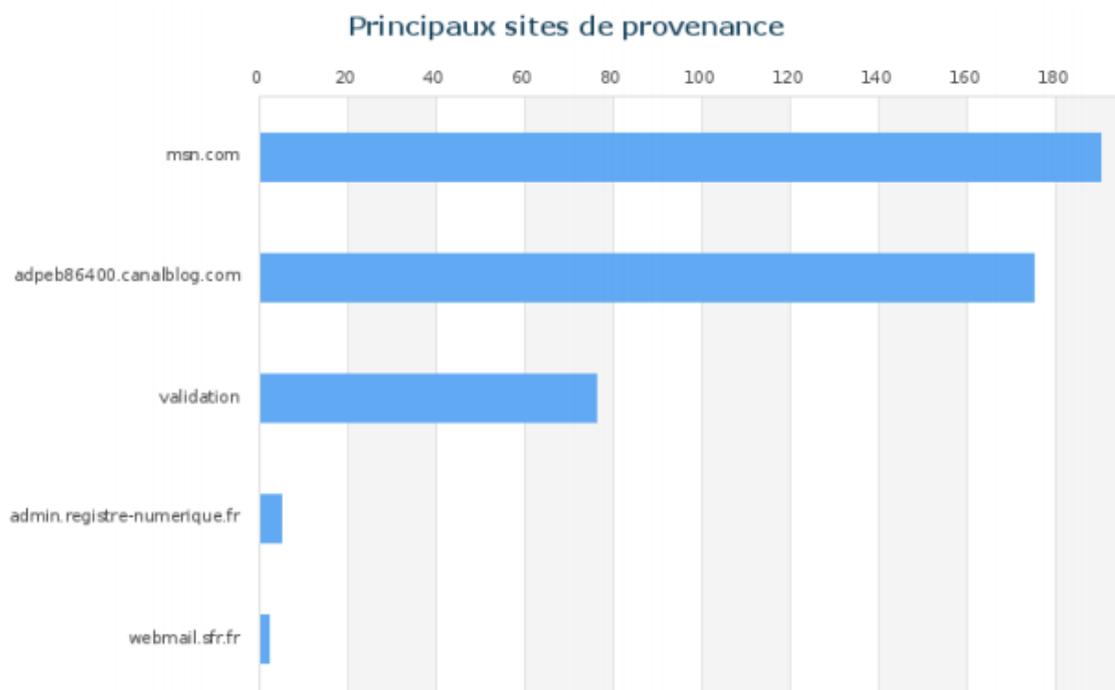


Téléchargement de documents :



Les sites à partir desquels le registre a été contacté :

Il s'agit des principaux sites de provenances des visiteurs du registre.



En détail :

- 190 visites en provenance de msn.com
- 175 visites en provenance de adpeb86400.canalblog.com
- 76 visites en provenance de validation
- 5 visites en provenance de admin.registre-numerique.fr
- 2 visites en provenance de webmail.sfr.fr

#### **4. LES SUJETS ABORDES :**

-Les principaux sujets abordés ou traités dans les observations du public se déclinent ainsi qu'il suit :

- L'avenir des sites (que ce soit le retour à l'origine ou le non démantèlement en cas de disparition de la société).
- Développement anarchique de l'éolien (moratoire).
- Nuisances sonores et ultrasons. Nuisances sur la santé. Nuisances visuelles.
- L'énergie propre et réversible. Prévenir les gaz à effets de serre.
- L'emploi
- Transition énergétique et l'autonomie énergétique. Prix de l'énergie.
- Assèchement des terres sur une surface de 2 à 3 ha par éolienne
- Dépréciation de l'immobilier et dénaturation du paysage.
- Danger pour les oiseaux et chiroptères.

- Impact négatif sur le tourisme.
- L'accidentologie
- Absence de mat de mesure.
- Les questionnements du commissaire enquêteur

## **5. OBSERVATIONS DEPOSEES PAR LE PUBLIC :**

Elles sont reprises par le commissaire enquêteur afin de mieux les appréhender et de faciliter la pensée et la rédaction de l'avis final. Elles sont traitées ci-après. (En bleu, les réponses du promoteur)

### **5.1 Relatives au démantèlement des éoliennes en fin de vie et l'avenir des sites :**

**Les observations relatives à cette problématique sont légitimes et très intéressantes. Il est mis en doute la somme de 50.000€ destinée au démantèlement des éoliennes.**

**Certaines personnes émettent un budget bien supérieur.**

**En effet, la somme précitée a été fixée, il y a de cela plusieurs années et nous n'avons que peu de retour d'expérience en France. Peut-on se projeter dans 20 années et tenter d'imaginer le coût approximatif du démantèlement ?**

**Enfin, en Allemagne, où le démantèlement des premiers sites éoliens interviendra en 2020, il est avancé un coût de 30 000€ par MW. Or, le projet de Blanzay prévoit des éoliennes d'une puissance individuelle de 4,2 MW. Le maître d'ouvrage est-il en mesure d'apporter des éléments plus précis ou plus réaliste ?**

Réponse du promoteur :

**Il convient également d'expliquer de quelle manière le provisionnement de 50 000€ est réalisé. Par exemple, cette somme est-elle réellement déposée à la caisse des dépôts et consignation ou reste t'elle virtuelle ?**

Réponse du promoteur:

**L’approvisionnement du démantèlement se construit sur 20 ans. Dans l’hypothèse de la faillite de la société, qui aura la charge du démontage et de la remise en état des terrains ?**

**Quel sera la responsabilité du propriétaire du terrain qui aura signé un bail emphytéotique ?**

Réponse du promoteur :

## **5.2 Relatives au développement anarchique de l’éolien :**

**Le Nord de la Nouvelle Aquitaine est très impacté par le développement de l’éolien au même titre que l’ancienne région Poitou-Charentes.**

**La fourniture d’une carte des vents dans l’hexagone serait un outil de compréhension pour le public et permettrait d’étayer la raison pour laquelle le Nord de la région est privilégié. La population du sud du département de la Vienne et celles limitrophes de la Charente et des Deux Sèvres ne comprend pas pourquoi leur secteur géographique est impacté par des projets éoliens et le reste de la Nouvelle Aquitaine est délaissée.**

Réponse du promoteur :

**Les prises de parole récentes de deux responsables, l’un régional (Xavier BERTRAND) et l’autre départemental (Dominique BUSSEREAU) trouvent un écho très favorable dans la population.**

**Ces derniers proposent un moratoire afin de réfléchir sur la suite à donner et à l’organisation du développement de l’éolien notamment.**

**D’autre part une commission d’enquête (Assemblée Nationale) sur l’impact économique, industriel et environnemental des énergies renouvelables, sur la transparence des financements et sur l’acceptabilité sociale des politiques de transition énergétique est en cours.**

**Ne pensez-vous pas qu’il est urgent de faire une pause en général et sur ce projet en particulier en attendant les préconisations de cette commission ?**

Réponse du promoteur :

### **5.3 Relatives aux nuisances sonores et ultrasons pouvant générer des troubles de la santé publique. Nuisances visuelles.**

**De nombreuses personnes font état de nuisances et notamment celle du bruit et quelquefois d'émissions d'ultrasons et infrasons. Le bruit généré par la rotation des engrenages de la machinerie et le frottement du vent sur les pales engendrent pour certaines personnes une gêne. Même, s'il est difficile de séparer l'inquiétude vécue par certaines personnes d'éventuels troubles fonctionnels réels il me semble très importants que des capteurs destinés aux contrôles de conformité acoustiques soient mis en place pendant une durée à définir lors de l'exploitation afin de rassurer ou d'identifier un lien de cause à effet avec des troubles.**

Réponse du promoteur :

**Quelles sont les recommandations de l'OMS en matière d'éolien ?**

**Quelles sont les préconisations que vous avez empruntées à ces recommandations ?**

**Pourquoi certaines d'entre elles n'ont ou n'auraient pas été adaptées au projet ?**

**Le maître d'ouvrage est appelé à s'exprimer sur ces trois questions.**

Réponse du promoteur :

**Nuisances sonores.**

**Ces nuisances sonores sont susceptibles d'impacter la santé humaine, aussi encore une fois le gigantisme des machines peut en être la cause. Nuisances visuelles et sonores sont répertoriées dans la quasi-totalité des contributions défavorables.**

**Il est une obligation de faire le point sur cette problématique qui provoque une vraie inquiétude de la part des riverains d'éoliennes d'autant plus que ces machines ne cessent de progresser tant en puissance qu'en hauteur ?**

Réponse du promoteur :

**D'autres nuisances sont citées : Les basses fréquences émises, les clignotements lumineux de toutes parts et enfin les effets stroboscopiques générées par la rotation des pales.**

**Réponse du promoteur :**

**Etudes acoustiques :**

**Dans la configuration géométrique des deux parcs (Ouest Blanzay et St Pierre D'Exideuil) d'extrêmes proximités, que représente l'émergence cumulée ? Est-ce tout simplement le bruit additionnel, l'émergence liée aux fonctionnements simultanés des 2 parcs qui sont presque indissociables sauf en cas de panne ?**

Réponse du promoteur :

**Un contributeur fait état de calculs d'émergences avec les éoliennes en modes bridés de nuit, en tenant compte des vents de secteur nord-est et sud-ouest et pour lesquels vous n'intégrez pas le bruit résiduel différencié nord-est et sud-ouest. Il regrette que la période de la campagne de mesures (du 21 avril au 9 mai 2017) ai été aussi courte. Si cette période avait été prolongée, il pense que les résultats auraient pu être différents.**

Réponse du promoteur :

**Ce même contributeur conteste le point de mesure acoustique PF 10 disposé au sein de la ferme au lieu-dit « Le Courtiou » à Blanzay. Il évoque le bruit émis par le matériel agricole motorisé et par conséquent les relevés sont faussés.**

Réponse du promoteur :

#### **5.4 Relatives à l'énergie propre et réversible. Prévenir les gaz à effets de serre :**

**Les éoliennes ont la capacité de produire une énergie renouvelable, très peu polluante qui contribue à une meilleure qualité de l'air et à la lutte contre l'effet de serre. Elles permettent également d'assurer en complément, à l'indépendance énergétique de notre pays. Elles sont également destinées progressivement au remplacement de la production d'énergie d'origine fossile.**

**Mais qu'en est-il du recyclage des différents éléments lors du démantèlement ?**

Réponse du promoteur :

#### **5.5 Relatives à l'emploi :**

**Des entreprises locales et régionales se sont manifestées en faveur du projet en raison d'une activité porteuse d'emploi, ponctuellement.**

**A compter de la mise en exploitation du site et jusqu'à sa fin de vie, quelle est la ressource d'emploi en ETP locale puis régionale et quels types d'entreprises peuvent être concernées ?**

**Combien de techniciens dédiés à l'entretien des éoliennes dans le sud Vienne ?**

Réponse du promoteur :

#### **5.6 Relatives à la transition énergétique et l'autonomie énergétique. Prix de l'énergie:**

**La contribution C.53 fait état du prix payé par le consommateur de l'électricité soit 0,0824€ le kWh. EDF rachèterait cette électricité à la société Volkswind au tarif de 6c€ le kWh.**

**Quel est le tarif réel appliqué par EDF à votre société en tenant compte de l'ancienneté du parc ?**

**Qui paye cette différence et sous quelle forme ?**

**Réponse du promoteur :**

#### **5.7 Relatives à l'assèchement des terres sur une surface de 2 à 3 ha par éolienne :**

**Des observations font état d'un réchauffement de l'air et à un assèchement de la terre sur une superficie de 2 à 3 ha correspondant à l'implantation d'une éolienne.**

**Des mesures satellitaires auraient indiquées que la température augmente localement quand de grands parcs éoliens sont installés car le brassage de l'air empêche la formation d'une pellicule d'air froid au sol durant la nuit. Le parc de Blanzay rajouté à celui de Saint Pierre d'Exideuil, très proche voisin, totalisent 14 éoliennes.**

**Le maitre d'ouvrage est invité à répondre à ces observations et dans l'affirmative à chiffrer cette éventuelle hausse de température et de la zoner en tenant compte des 2 parcs (Blanzay et St Pierre D'Exideuil).**

**Réponse du promoteur:**

#### **5.8 Relatives à la dépréciation de l'immobilier et la dénaturation du paysage:**

**L'immobilier :**

**Même si la beauté d'un paysage est subjective, il existe un conflit entre la volonté de protéger l'environnement en diminuant les gaz à effet de serre et une logique paysagère chargée d'identité et de valeur affective tout aussi importante.**

**Prétendre, tenter de dissimuler les éoliennes par une étude paysagère opérée par un cabinet spécialisé devient bien compliquée.**

**Cette dénaturation du paysage est une des contestations la plus souvent mis en avant par le public.**

**Il en découle, une forte crainte de la dépréciation du patrimoine immobilier. Le cadre de vie initialement choisi est perturbé par ces implantations.**

**Le maitre d'ouvrage est-il en mesure d'apporter des précisions quant à ces interrogations en faisant référence à des parcs éoliens en fonctionnement depuis plusieurs années.**

Réponse du promoteur :

#### **L'immobilier :**

**Des documents joints dans des contributions font état de fortes dépréciations de la valeur immobilière (entre 20 et 30%), de la difficulté pour les agences de faire visiter une maison sise dans un rayon de 2 km autour d'un parc éolien. Les agents immobiliers et les notaires confirment ce constat. Certaines personnes évoquent le versement d'une compensation de la part du promoteur pour gommer cette perte.**

**Ces pertes sont corroborées par les nuisances visuelles, sonores et les craintes relatives à la santé. Ces sujets sont aujourd'hui quotidiens dans la presse et sur le net. Par exemple, le cas du parc de Nozay en Loire Atlantique qui serait à l'origine de la mort de bétail est mis en parallèle avec les effets nocifs sur l'humain.**

**La hauteur des machines actuelles (180m) et à venir (+de 200m) est un véritable casse-tête pour les propriétaires des habitations.**

**Vous conviendrez que la distance réglementaire d'implantation des éoliennes (actuellement de 500m) est insuffisante. Certes, vous avez légèrement augmenté cette distance (630m) mais elle reste insatisfaisante**

Réponse du promoteur :

#### **Impacts sur le paysage :**

**L'impact sur le paysage est repris dans pratiquement toutes les contributions défavorables et il se répète sous la forme de concentration, mitage, paysage industriel, désertification, destruction du cadre de vie, encerclement, etc... .**

**Les photomontages sont très critiqués et les contributeurs évoquent même le trucage et la tricherie. Sans en arriver à cette conclusion, il convient de reconnaître que les prises de vue panoramiques écrasent l'horizon et atténuent la visibilité de ce type de construction.**

**Les prises de vue à une autre saison (l'hiver) aurait permis de visionner plus réellement la ligne d'horizon et de faire apparaître plus concrètement la présence des éoliennes.**

**Un contributeur pose la question suivante : Photomontage n° 21 Perception depuis les franges de Civray, « pourquoi avoir choisi cette frange la plus éloignée du parc éolien de Blanzay si ce n'est pour diminuer volontairement l'impact visuel » ?**

Réponse du promoteur :

**La covisibilité :**

**Le même contributeur que ci-dessus dit : »La covisibilité s’apprécie donc dans les deux sens, vers et depuis le monument classé. Cette interprétation a été confirmée par un arrêt du conseil d’état du 20 janvier 2016, n° 365987 se rapportant à la cathédrale de Strasbourg ainsi commenté ; La visibilité depuis un immeuble classé ou inscrit s’apprécie de tout point de cet immeuble normalement accessible conformément à son usage ou à sa destination. La covisibilité ne se juge donc pas uniquement depuis le pied de l’immeuble classé ».**

**C’est le cas pour l’église de Blanzay, le château de la Maillolière, le parc de la Vallée des singes et des édifices des communes voisines.**

Réponse du promoteur :

**Le photomontage :**

**Globalement, le dossier du promoteur est assez bien constitué. Cependant, la partie photomontage est très largement contestée pour les raisons évoquées ci-dessus.**

**Cela m’a conduit à me rendre sur le terrain et notamment sur le territoire de la commune de Blanzay en compagnie d’un habitant.**

**« La Chassagne », la prise de vue du n°43 Est, est critiquable. En effet, la position du photographe permet d’atténuer au maximum la visibilité des machines. Ce genre « d’erreur » crée une confusion pour le public.**

**Le château d’eau de « La Féolle », point de repère dans le paysage de l’ensemble des habitants de Blanzay et de certaines communes voisines est invisible sur les photos. Ce constat laisse penser à beaucoup de personnes que le photomontage n’est pas réaliste.**

Réponse du promoteur :

**« La Varonnière », la vue n° 38, évoque un impact paysager fort. Je pense qu’elle peut être qualifiée de très fort.**

Réponse du promoteur :

## **5.9 Relatives aux dangers pour les oiseaux et les chiroptères.**

**Le fonctionnement des éoliennes a un effet épouvantail sur les oiseaux en général et peut provoquer une fuite de la zone. Mais on peut aussi imaginer que certaines espèces soient en mesure de s'adapter à ce nouvel environnement.**

**Le public évoque la mortalité provoquée par les collisions avec les pales.**

**Le maître d'ouvrage est appelé à s'exprimer sur ces conséquences en faisant, d'une part, état des retours d'expériences sur d'autres sites et d'autre part évoquer les moyens mis en place sur le site pour établir des constats de mortalité et de déplacement des espèces pendant les premières années de fonctionnement par un organisme indépendant.**

Réponse du promoteur :

**Les recommandations « Eurobats » préconisent l'implantation d'éoliennes à au moins 200m des zones boisées et des haies en raison du risque de mortalité élevé et du sérieux impact sur l'habitat qu'un tel emplacement peut produire pour toutes les espèces.**

**Cette distance de 200m, si elle est valide, est-elle prise en compte à partir du mat ou de l'extrémité de la pôle ?**

**Quelle sont les mesures dans le cadre de l'ERC (Eviter, Réduire, Compenser) prises sur ce projet ?**

**Les E-E04, E-001, E-002 et la E-003 sont très proches de bosquets et de haies. Quelles sont les mesures prises pour réduire le risque de mortalité de la faune sauvage ?**

Réponse du promoteur :

## **5.10 Relatives à l'impact sur le tourisme :**

**Le développement éolien soulève notamment des questions en termes de durabilité et d'influence sur les activités existantes comme le tourisme. En effet, la beauté des paysages et des panoramas compte parmi les principales ressources, sinon la principale dans bien des cas sur lesquelles est construite l'attractivité touristique de la région.**

**Les propriétaires de gites sont inquiets pour le développement de leur activité à cause de la transformation du paysage. Les gites de France prennent en compte l'environnement immédiat pour attribuer le label. Il sera certainement impossible pour certains loueurs de l'obtenir ou tout simplement de perdre lors du renouvellement.**

**Le promoteur est-il en mesure d'apporter des chiffres sur l'impact du développement de l'éolien sur le tourisme, aussi bien en France qu'en Europe**

Réponse du promoteur :

#### **5.11 L'accidentologie dans le domaine éolien :**

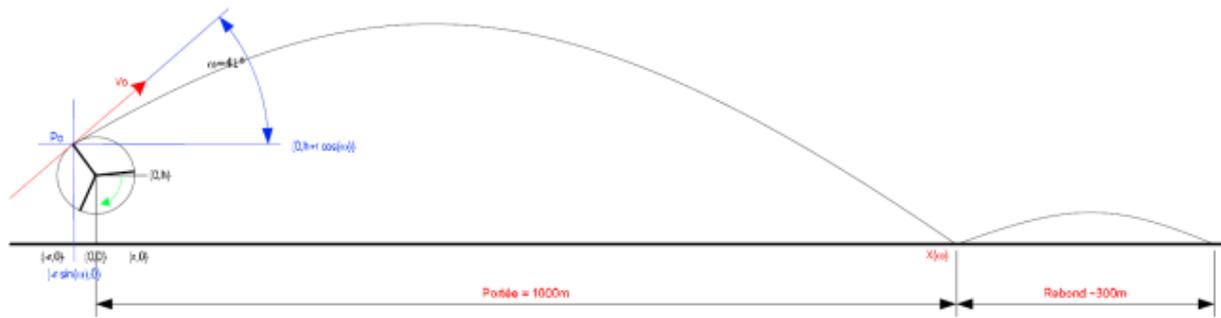
**En Janvier 2018, en Vendée, une éolienne de 62 mètres s'est effondrée lors du passage de la tempête Carmen.**

**Quelles sont les consignes de sécurité aux abords des éoliennes ? Un affichage est-il réalisé aux abords du site ? Les distances de sécurité en cas d'incidents, accidents et en fonction du type de ceux-ci, sont-elles éditées ?**

Réponse du promoteur :

**Un contributeur évoque que l'éjection en extrémité de pale est comparable à la balistique d'une pierre ou d'un projectile lancé par une fronde dont le centre serait l'axe du rotor et le rayon la longueur de la pale de l'aérogénérateur. Pour une éolienne de 125m de haut, on obtiendrait une éjection sur une portée théorique 1300m. Schéma joint.**

**Si ce schéma est crédible, la distance de sécurité par rapport à une habitation, une voie ferrée et une route, rejoindrait celui préconisé par l'OMS soit 1500m.**



Réponse du promoteur :

**5.12 Des contributions font état d'absence de mat de mesure sur le secteur réservé au projet. Pourquoi ?**

**Si tel est le cas, à quel moment cette mesure sera effectuée ?**

Réponse du promoteur :

**Un précédent projet aurait démontré une faible activité venteuse, voir une insuffisance de ressource de vent dans ce secteur. Avez-vous eu cette information ? Dans l'affirmative, pourquoi avoir choisi ce site ?**

Réponse du promoteur :

**5.13 Questionnement du commissaire enquêteur :**

**Sur la zone Ouest (Sud-Ouest Blanzay), concernant les emplacements des machines E-001 et E-004, il semblerait que vous ne disposez pas de la totale maîtrise foncière. Les propriétaires des parcelles ZB 01 (élargissement du chemin), ZB 09 (survol de l'éolienne) et ZA 14 (élargissement du chemin) auraient signés précédemment des promesses avec un autre promoteur. Qu'en est-il ? Quelles peuvent être les conséquences ?**

Réponse du promoteur :

**La densification des parcs éoliens sur la commune de Blanzay et les communes limitrophes, (en service, autorisé, et à l'instruction) montre effectivement une concentration de parcs éoliens dans le sud Vienne. Les Cartes émises par la DREAL corroborent les dires des contributeurs. L'ancienne région Poitou-Charentes et des zones en particulier sont impactées. Pourquoi il n'y a aucune éolienne en Nord Vienne. Pourquoi il n'y a aucune éolienne au sud d'Angoulême et au-delà dans la région Nlle Aquitaine ?**

**Quelles sont les raisons de l'attractivité de l'éolien sur cette partie du territoire de l'ancienne région Poitou-Charentes ?**

Réponse du promoteur :

**Les turbiniers préconisent une inter distance de 3 diamètres de rotor face au vent et 5 diamètres dans le sens des vents. Le sens du vent dans le secteur Sud-Ouest Blanzay est en grande partie sud-ouest/ nord-est. Pouvez-vous justifier que ces inter-distances seraient respectées avec le parc voisin de St Pierre D'Exideuil ?**

**D'autre part, cette proximité des 2 parcs ne pourrait-elle pas être un facteur de perte de production pour les deux entités?**

Réponse du promoteur :

**Dans l'un de vos documents, vous utilisez un sondage Harris Interactive de septembre 2018 qui indique que 73% des Français et 80% des riverains ont une image positive de l'éolien. Comment a été défini le riverain ? Quel est le rayon dans lequel vit cette catégorie de personnes ?**

Réponse du promoteur :

**Une charte éthique en date du 15 mai 2017 (dernière mouture), rassemble des professionnels de l'éolien au sein de la FEE (France Energie Eolienne) afin de promouvoir et de défendre l'esprit d'excellence qui les anime. Après avoir consulté le site, je constate que vous n'êtes pas signataire de la charte AMORCE-FEE.**

**Pouvez-vous me confirmer ou m'infirmer cette lecture et si elle est confirmée, voulez-vous m'indiquer pourquoi vous n'y adhérez pas ?**

Réponse du promoteur :

**La FEE (France Energie Eolienne) connaît les projets en cours mais aussi à venir. Avez-vous connaissance d'un autre projet sur la commune de Blanzay ou de ses communes périphériques ?**

Réponse du promoteur :

**Qui donne son autorisation pour l'implantation d'éoliennes sur une parcelle ? Le propriétaire ou l'exploitant ?**

**Qui perçoit les indemnités et de quel montant sont-elles ?**

Réponse du promoteur :

**Comment s'explique la hauteur vertigineuse des éoliennes prévues dans ce projet ?**

**Des éoliennes moins élevées ne seraient-elles pas en mesure de produire la même puissance électrique ?**

Réponse du promoteur :

**Le délai entre l'enquête publique et l'éventuelle réalisation du projet va se perpétuer sur quelques années. Si vous obtenez le feu vert, quelle sera le type de machine mis en place, de quelle hauteur et de quelle puissance ? L'évolution de la technique étant constante, quelles sont les assurances pour les riverains que les éoliennes mises en place seront du même ordre que celles du dossier actuel ?**

Réponse du promoteur :

**Un visiteur affirme que la ferme éolienne de Blanzay SAS aurait été vendue à une sous filiale. Qu'en est-il ?**

Réponse du promoteur :

**La compatibilité du projet avec les documents d'urbanisme et de planification.**

**La commune de Blanzay est intégrée dans le territoire du SCOT Sud Vienne qui est composé des communautés de communes du Civraisien en Poitou et de celle de Vienne Gartempe.**

**Le PLUi est en cours d'élaboration au sein de la communauté de communes du Civraisien en Poitou.**

**La commune est sous le régime du règlement National de l'Urbanisme.**

**Vous êtes-vous rapprochés de la communauté de communes du Civraisien en Poitou afin de connaître la compatibilité de votre projet avec l'élaboration du PLUi ?**

Réponse du promoteur :

## Pollution des sols.

**La quantité de béton destiné aux socles des éoliennes est très importante. Quelle est la réaction dans les sols et la nappe phréatique de cette injection ?**

**La turbine de l'éolienne contient de l'huile. En cas de fuite, un réceptacle est-il disposé pour recueillir les éventuelles fuites ?**

Réponse du promoteur :

**Le promoteur est-il en mesure de quantifier et de répartir les recettes de cette installation pour la commune, EPCI etc....**

Réponse du promoteur :

**Des contributeurs font état d'un manque d'informations de la part du promoteur et de la mairie dans les premières phases du projet et s'étonnent que certains élus municipaux mis en examen pour prise illégale d'intérêt dans un précédent projet puissent à nouveau établir une transaction avec vous.**

Réponse du promoteur :

## Tableaux synthétisant les différentes observations.

### 5.14 EXTRAIT REGISTRE NUMERIQUE

N° registre	Nom	Origine	Résumé	Avis
@ 1	IDELOT Fabrice Blanzay	Particulier	Développement anarchique de l'éolien sur ce secteur du Poitou Charentes. Un moratoire d'au moins une année permettrait d'évaluer cette technique de production de l'électricité.	Défavorable
@ 2	RIFFAULT Patrick	Particulier	Les pales de l'éolienne contribuent au réchauffement climatique en protégeant la terre du gel. Assèchement d'une superficie de	Défavorable

			terre de 2ha à 3 ha par éolienne. Profits uniquement aux propriétaires terriens et aux opérateurs éoliens. Démantèlement à 50.000€ improbable.	
@ 3	Jean-Christophe Sommières du Clain 86	Particulier	Altération du cadre de vie et dépréciation des habitations proches. Risque d'abandon des éoliennes en fin de vie sans démantèlement en raison du coût. Implantation de l'éolien obéit qu'à une volonté idéologique antinucléaire et à des affairistes.	Défavorable
@ 4	DANIELLE Romans		Energie propre avec l'utilisation des forces de la nature. Permet d'éviter le risque nucléaire et de ses déchets. Réduire l'approvisionnement en ressources fossiles. Retombées économiques.	Favorable
@ 5	DELFAU Marie-Claude	Vice-présidente D'EOSTRESS Nord Charente	Nord Aquitaine sacrifié. Après la construction, pas d'emploi créé. Fin du tourisme. Biens immobiliers vont tomber en ruine. Pas d'analyse sur les ultrasons et infrasons. 2 pièces jointes : cartographie Projets éoliens en Nlle Aquitaine et un article du journal « La France Agricole ».	Défavorable
@ 6	PISSARD Gérard Blanzay	Particulier	Paysage dénaturé – Nuisances sonores – Interférences avec les ondes électromagnétiques. Pales des éoliennes sont un danger pour les oiseaux. Démantèlement en cas de retrait de l'entreprise à l'origine de la construction. Il y a de la place en mer pour ces machines. L'enquête est une mascarade.	Défavorable
@ 7	Mathieu Coulon	Particulier	Satisfaction de ce projet. La demande en électricité est de plus en plus forte et notre parc	Favorable

			nucléaire de plus en plus vieux. De ce fait, le développement d'une énergie propre sera profitable aux nouvelles générations.	
@ 8	EARL ARDOUIN Gibourne 17.	Particulier	L'énergie éolienne participe à l'autonomie énergétique de la Nation Cela permet de s'affranchir des tensions géopolitiques liées à l'approvisionnement en ressources fossiles. Une éolienne alimente 3400 foyer/an. Création d'emplois.	Favorable
@ 9	EARL ARDOUIN Gibourne 17	Particulier	Energie totalement propre. Elle n'engage pas l'avenir des sites où elle s'installe car 100% de la surface reviendra cultivable. La plus économique à produire.	Favorable
@ 10	Florent Poitiers	Entreprise	Conforter les emplois de conducteurs d'engins. Gains de 2,5 ETP (Emplois à temps plein) uniquement en matière de terrassement.	Favorable
@11	Sonja et Mark Gurt Pleville 16	Particuliers	Opposition au projet. Destruction du paysage. Saturation de la zone. Energie intermittente. Atteinte au développement du tourisme. Enquête de l'association AHTI d'impact sur le tourisme jointe.	Défavorable
@ 12	Guillaume FREMONDIERE Poitiers	Entreprise	Soutien au développement des énergies vertes. Activité de l'entreprise alimentée en partie par ces projets. Génération de 2 ETP en permanence.	Favorable
@ 13	David TEURLAY Niort	Particulier	L'énergie éolienne est l'avenir et la solution à la transition énergétique.	Favorable
@ 14	Alexandre SANS Niort	Entreprise	Part importante de l'activité de l'entreprise éolienne est liée au développement de l'énergie dans les départements de l'ex Poitou-Charentes. Prévenir les effets de gaz à effet de serre. Le schéma régional Climat Air Energie va dans ce sens.	Favorable

			Favoriser le développement économique et l'emploi.	
@ 15	Yves DAUVERCHAIN Villaines la Juhel	Elu	Soutien au projet éolien développé par la société Volkswind.	Favorable
@ 16	Marie-Hélène Poitiers	Particulier	Energie propre qu'il faut développer encore plus pour limiter les risques nucléaires.	Favorable
@ 17	Claudia BAWDEN	Particulier	Envoi d'une analyse du Dr RAPPLEY en Nouvelle Zélande sur la calamité éolienne. (12 pages). Impacts sur la santé humaine.	Défavorable
@ 18	Romain VIVAN Mignaloux-Beauvoir	Entreprise	Activité de l'entreprise spécialisée dans le réseau électrique présente une part importante dans l'éolien. L'intégration des 9 machines dans l'environnement respecte la faune et la flore. Production d'énergie renouvelable.	Favorable
@ 19	Michel Saint Secondin	Particulier	Je vis à 600m d'un parc éolien et le bruit généré par ces machines est nettement inférieur au bruit d'un véhicule automoteur même par vent fort.	Favorable
@ 20	Cathy MONNIER	Particulier	Terres massacrées par les mâts et le béton. Protection des oiseaux. Impacts négatifs sur la santé des humains et des animaux. Destruction du paysage.	Défavorable
@ 21	Peter MONCREIFFE	Particulier	Implantations sauvages des parcs éoliens dans et autour de nos villages. Nombreux projets en cours. Paysages gâchés. Un moratoire est nécessaire. Contribution agréementée d'une carte de l'éolien dans le département de la Vienne avec le traitement de la totalité des mâts par commune en instruction, en projet, en construction, en fonctionnement. (Nombreuses pages).	Défavorable
@ 22	Idem	Idem	Idem que ci-dessus. (Même personne et contenu identique).	Défavorable
@ 23	Ann SOUCARET	Entreprise	Le projet de ferme éolienne de	Favorable

	Vivonne et Ruffec		Blanzay contribue à développer l'activité des centrales à béton. Et à maintenir l'emploi.	
@ 24	Thierry BREUIL Migné Auxances	Entreprise	Soutien au projet de la ferme éolienne. Développement des énergies renouvelables et propres indispensables au territoire aussi bien sur le point environnemental qu'économique.	Favorable
@ 25	Jean-Pierre KOLLHOFF	Particulier	Halte aux gâchis. Pollution visuelle, impact négatif sur la santé et dépréciation de la valeur immobilière.	Défavorable
@ 26	Franc COUVERT Aytré	Entreprise	Société spécialisée en génie civil, intervient notamment sur la construction de parcs éoliens en Nouvelle Aquitaine. Projet contribue à l'emploi.	Favorable
@ 27	« Micmon »	Particulier	C'est un abus, quasiment inutile et sans effet positif. Destruction du territoire National, les campagnes, les bords de mer, et ici près de chez moi. Qui va démanteler ces machines en fin de vie et quelle certitude en avons-nous ? Profits pour quelques-uns. Effet négatifs sur les humains et les animaux.	Défavorable
@ 28	Gilles BERAUD	Particulier	En 2013, nous avons acheté notre maison et il n'y avait aucune éolienne dans le secteur. Ces machines provoquent l'anxiété. Acharnement éolien dans notre région. Les éoliennes sont à une échelle non assimilable par le paysage.	Défavorable
@ 29	« Gedg »	Particulier	Opposition totale au projet. Paysage ruiné au profit des investisseurs et des propriétaires de terrain. Besoin urgent d'un moratoire.	Défavorable
@ 30	Laurent LELEU	Particulier	Destruction de notre avifaune, de nos chiroptères, de notre paysage et de son attractivité touristique et économique. Overdose	Défavorable

			<p>caractérisée.</p> <p>Région sacrifiée.</p> <p>Mauvaise répartition des projets dans la Nouvelle Aquitaine.</p> <p>6 pièces jointes (articles de presse, échanges avec Volkswind et Derichebourg).</p>	
@ 31	Pat RIFFAULT Blanzay	Particulier	<p>Absence de mât de mesure sur la commune de Blanzay.</p> <p>Très peu de différence de capacité venteuse de 100 m à 200m du sol. Alors pourquoi des éoliennes aussi hautes ?</p>	Défavorable
@ 32	Romain MATERKLAS	Entreprise	<p>Energie nouvelle et propre.</p> <p>ce parc éolien permettra de créer une vie économique très importante pour les entreprises par la création d'emplois pérennes, et pour les communes concernées par une hausse de leur budget, qui leur permettront d'investir dans de nouveaux projets locaux.</p>	Favorable
@ 33	« raywgarrat »	Particulier	<p>Saturation de la zone en éolien.</p> <p>Destruction de la campagne.</p> <p>Un seul objectif : gagner de l'argent.</p>	Défavorable
@ 34	Geneviève DELLION	Particuliers 2 contributions en une. (Voir ci-dessous)	<p>Nécessité de changer de modèle de production d'énergie.</p> <p>Discussion aurait été nécessaire afin de décider qu'elle alternative choisir pour la production d'énergie.</p> <p>Les seuls résultats produits sont l'unique fait de l'entreprise installatrice. Que pouvons-nous penser ?</p> <p>Malgré les affirmations de l'Agence de sécurité sanitaire, les infra-graves, bien que non-perceptibles, ne sont pas sans incidences sur l'organisme, celui de la pollution lumineuse, bien que secondaire, renforce l'inconfort des personnes.</p> <p>En raison de la présence d'anglophones il aurait été bon de prévoir une information dans cette</p>	Défavorable

			langue.	
@ 35	Dominique Pifarély Blanzay	Particulier	Contribution réalisée sur le même support que ci-dessus. Le hameau de Tourenne sera cerné par les éoliennes. Saturation de parcs éoliens dans le secteur. Inquiétudes sur le démantèlement et sur le recyclage de certains éléments. Le massacre des oiseaux. Des responsables de la région Hauts de France et du département de la Charente Maritime s'inquiètent de ce mitage.	Défavorable
@ 36	René SOURDEIX Mauprévoir.	Particulier	2 pièces jointes. Inégalité territoriale en Nouvelle Aquitaine. Dégradation de l'environnement. La distance de 500 m n'est plus en adéquation avec les éoliennes de plus en plus hautes. Impacts négatifs sur le tourisme, sur les monuments historiques, sur la faune et sur la valeur des biens immobiliers. Désaccord sur la méthode choisie pour l'implantation des éoliennes.	Défavorable
@ 37	Perrine COUPRY	Particulier	Les éoliennes sont anti-écologiques. Destruction des sols et des animaux. Impact négatif sur la santé des humains. Responsabilités engagées de tous ceux qui auront pris des mesures en faveur de ce projet qui vont à l'encontre de la santé humaine. L'intérêt n'est que financier.	Défavorable
@ 38	Aline FALLOURD Bordeaux		L'UNICEM Nouvelle-Aquitaine représente les entreprises spécialisées dans l'extraction et la production de granulats minéraux industriels (silice, calcaire pour la chaux, les amendements agricoles, gypse pour plâtre, roches ornementales...) et dans la production et le transport de	Favorable

			matériaux de construction (béton prêt à l'emploi, mortiers, pompes à béton, adjuvants ...). Soutien au processus de transition énergétique par le développement d'énergies renouvelables. Développement d'une économie locale en secteur rural.	
@ 39	Jean-Guy MAILLOU Sompt 79	Particulier	Conformément à nos valeurs écologiques et énergétiques localement et nationalement voire plus, nous soutenons ce type de projet éolien.	Favorable
@40	Jean-Marie LEMAIRE (72)	Particulier	L'énergie éolienne est renouvelable et ne crée pas de gaz à effet de serre, pas de déchet toxique ou radioactif. Sécurité approvisionnement.	Favorable
@41	Registre numérique	Frédéric ARMAND	Gestionnaire du registre	Néant
@42	Thierry LEGRAND	Particulier	Quota d'installation de parc éolien est déjà atteint.	Défavorable
@43	Thibault SCHONTZ Champniers	Particulier	Besoin d'un schéma directeur clair. Nuisances générées par le parc de Lesterps/Saulgond en Charente, des personnes atteintes du syndrome éolien. Problèmes sanitaires sur les cheptels. Perte de valeur de ma maison. Certains juristes considèrent que les baux éoliens sont anticonstitutionnels. Prix de rachat de l'électricité est beaucoup trop élevé. Les champs électromagnétiques perturbent les ondes hertziennes et les réseaux internet.	Défavorable
@44	Patrick Civray	Particulier	Région frappée de désertification et le phénomène va s'aggraver.	Défavorable
@45	Marie-Jeanne de BERTREN	Particulier	Sur densification des ZIC dans le secteur sud Vienne et Nord Charente. Perte d'identité de notre paysage. Sécurité à long terme des entreprises de production.	Défavorable
@46	Patrick Riffault Blanzay	Particulier	Les habitants de la commune subissent la double peine. Ils	Défavorable

			paient les taxes, impôts et subventions aux opérateurs éoliens et subissent les nuisances.	
@47	Nicolas DIOT	Particulier	2nergie propre. La maintenance crée des emplois.	Favorable
@48	Gérard ARGENTON	Mairie de LIGLET.	Trois sources d'énergies renouvelables, l'eau, le vent et le soleil. Ces projets sont défendus par les différentes COP	Favorable
@49	Martine Harlé Montalembert	Particulier	Chaos dans les campagnes à cause de l'éolien. Les limites du supportable sont dépassées.	Défavorable
@50	Olivier LUCQUIAUD Champniers	Particulier	Besoin permanent d'électricité et une très large préférence aux énergies renouvelables que le nucléaire.	Favorable
@51	Françoise HOQUET	Particulier	Le nombre d'éoliennes en place suffit à l'alimentation en électricité du territoire. Faciliter d'acheter les propriétaires et conseillers municipaux. Il vaut mieux sécuriser nos centrales nucléaires. Nuisances de toutes sortes. Santé des humains et des animaux. Sacrifice du paysage et de ses habitants uniquement dans un but de gagner de l'argent.	Défavorable
@52	Idem		Idem (doublon)	
@53	Odet TRIQUET	Particulier	Besoins grandissant d'énergie. Nécessité de développer toutes les énergies renouvelables. Privilégier l'intérêt général face à des considérations très personnelles.	Favorable
@54		Mairie St Pierre D'Exideuil	Délibérations du conseil municipal. Pour : 9 Abstention : 1 Contre : 2	Favorable
@55		Mairie SAVIGNE	Délibérations du conseil municipal. Pour : 5 Abstention : 1 Contre : 8	Défavorable
@56	? Blanzay	Particulier	Principe de précaution avant tout. Non-sens économique.	Défavorable

			Sur l'emploi, 1 seul technicien pour l'ensemble du sud Vienne. Les favorables sont ceux bénéficiant directement du projet par des subsides. Nombreuses nuisances.	
@57	Pierre AUGEREAU	Particulier	L'éolien est un faible consommateur foncier. Transition énergétique utile et nécessaire.	Favorable
@58	Muriel et Graham ELLIOTT Blanzay	Particuliers	Forte densification d'éoliennes dans le sud Vienne Bruit généré par les machines gênantes pour les habitations proches. Perte de la valeur immobilière. Patrimoine historique impacté. Tourisme atteint par ce développement. Articles 1 et 2 de la Charte de l'environnement, votée en première lecture au Parlement en juin 2004, adoptée le 28 février 2005 et adossée à la Constitution française relative à la préservation de l'environnement. Effets négatifs sur la santé.	Défavorable
@59	Marie	Particulier	Nécessité d'utiliser les énergies renouvelables.	Favorable
@60	Sophie TRIQUET	Particulier	Favoriser les énergies renouvelables. Pas de désertification constatée dans des régions où l'éolien est en fonctionnement. Les revenus des collectivités seront améliorés et les taxes locales pourront rester stables. C'est l'intérêt général qui prime	Favorable
@61	Henri SURREAUX Blanzay	Particulier	Notre territoire peut être une vitrine en matière de fourniture d'énergie renouvelable. Les revenus générés par les éoliennes pourront suppléer les baisses de dotation de l'état vis-à-vis de la commune.	Favorable
@62	Jean-Jacques DEBIAIS	Particulier	Paysage local déjà bien impacté par les éoliennes. 150 projets en fonctionnement ou en instruction en sud Vienne.	Défavorable

			C'est une forêt de mats, on atteint l'encerclement.	
@63	Pierrette PLUMEREAU	Association pour la Cohérence Environnementale en Vienne.	Relocalisation de la production énergétique soit 37800 personnes alimentées autour de la ferme de Blanzay. Réduction importante de CO2. Autonomie énergétique. Emploi et retombées financières. Nous savons traiter les déchets du démantèlement, ce n'est pas le cas du nucléaire.	Favorable
@64	Hervé PLASSE-FAUQUE	Particulier	24 pages Les éoliennes viennent miter les sols et les paysages. Impacts négatifs sur notre santé et sur la sérénité. Nuisances sur la faune, l'avifaune, les migrateurs et les chiroptères. Dépréciation de la valeur immobilière, du patrimoine historique, du paysage etc.... De nombreux articles faisant état de nuisances sur les animaux et les insectes.	Défavorable
@65	Patrick LE FLANCHEC	Coopérative Terra Lacta	Nécessité de développer les énergies renouvelables. Combattre le réchauffement planétaire qui génère des catastrophes climatiques. Impact sur le foncier minime. Retombées économiques non négligeables.	Favorable
@66	Hervé PLASSE-FAUQUE	Patrimoines et Paysages BRUX	Mémoire déjà traité en @63.	Défavorable
@67	Claude GREGOIRE Savigné	Particulier.	Oui à l'éolien	Favorable
@68	Michelle GRANIER	Particulier	Redoute l'impact visuel et environnemental. Désagréments acoustiques et perturbations des réceptions télé et internet. Le label des gites ne sera plus attribué. Quid du démantèlement. Une pause est nécessaire sur l'extension de ses projets. L'ambiance de la population communale est délétère.	Défavorable

@69	Claudine BRUNET	Particulier	Electricité de plus en plus chère. Effets néfastes sur la santé. La valeur immobilière des maisons chute. Dénaturation du paysage et fuite ou mortalité des oiseaux	Défavorable
@70	Guy LIGEN	Particulier	Contribution vide	
@71	?	?	Les pro-éoliens ont tous un intérêt direct avec le projet. Les opposants vivent dans le territoire et à proximité des lieux d'implantation. La ferme éolienne de Blanzay a été déjà vendu à une sous filiale. Mortalité de l'avifaune et des chiroptères.	Défavorable
@72	Michelle Henault	Particulier	Défiguration du paysage local pour une production dérisoire. Effets sur la santé humaine et animale. Fuite des touristes.	Défavorable
@73	Philippe Barneron Ligné	Particulier	L'éolien fait parti de la transition écologique.	Favorable
@74	Jean-Michel CLEMENT	Député de la Vienne	Tribune sur le développement des énergies renouvelables qui ne saurait se faire au détriment du développement de notre territoire. A l'échelle de la Nlle Aquitaine, le sud Vienne concentre un nombre incalculable de projets éoliens. Patrimoine et tourisme atouts du secteur. Possibilités de concertation par le biais du SCOT. Tribune signée par de nombreuses personnes (élus locaux, départementaux, régionaux et nationaux, propriétaires de gîtes.	Défavorable
@75	Clé Asso	?	Articles de presse sur des effets néfastes constatés sur des animaux et des humains.	Défavorable
@76	James Champniers	Particulier	Les touristes qui cherchent la tranquillité et l'authenticité ne viennent plus. Les effets néfastes peuvent être constatés dans un cercle de 10 km de rayon. Impacts négatifs sur la santé induisant des troubles de toutes natures.	Défavorable

			Les Français payent à travers la taxe écologique. Quid du démantèlement et du recyclage des éléments.	
@77	C. Jeamet St Pierre D'Exideuil	Particulier	Bruits provoqués par une éolienne en période nocturne. La concentration d'éolienne est à proscrire. De nombreux effets néfastes sur la santé humaine.	Défavorable
@78	Cathy Bagault	Particulier	Opposition à ce que le sud Vienne devienne uniquement un champ d'éoliennes. Il faut une répartition intelligente.	Défavorable
@79	Famille Weston Blanzay	Particulier	Contribution en langue Anglaise, traduite sur le site « reverso ». Ne gâchez pas ce beau paysage de la France rurale.	Défavorable
@80	Sylvain MASSARD Blanzay	Particulier	Soutien à ce projet éolien. Je vis au milieu des éoliennes et je n'y fais plus attention.	Favorable
@81	Thierry et Anne de St Victor JAZENEUIL	Particuliers	Contribution de 80 pages. Abondance de documents dans le dossier. Photomontage accessible. Les distances des éoliennes des zones boisées et des haies ne sont pas respectées. L'étude acoustique du projet Ouest n'a pas pris en compte le projet des Terres rouges. La France est un terrain de jeu pour les promoteurs. Les effets de saturation des implantations éoliennes ne sont pas pris en compte. Coût du démantèlement. Période d'étude sur l'avifaune bien trop courte. Les études de dangers des éoliennes ne tient pas compte de la taille et la puissance des nouvelles machines. La vitesse en bout de pôle est très élevée soit 417 km/h. Dépréciation de la valeur immobilière attestée par des notaires et agents immobiliers.	Défavorable
@82	Thierry et Anne de Saint Victor	Particulier	Contribution 23 pages. Suite de ci-dessus.	Défavorable

			<p>Foisonnement éolien est un mythe propagé par les affairistes du vent. Les conditions de rachat de l'électricité éolienne à un prix garanti augmentent les pertes D'EDF.</p> <p>Pourquoi le principe constitutionnel de précaution n'est pas appliqué ?</p> <p>Le syndrome éolien.</p>	
@83	Thierry et Anne de Saint Victor	Particuliers	<p>Contributions successives de 23 pages, 71 pages et 13 pages</p> <p>Fiche technique d'un sonomètre.</p> <p>Publication n°6, Eurobats pour la prise en compte des chauves-souris.</p> <p>Dossier de certification en Anglais</p>	Défavorable
@84	Thierry et Anne de Saint Victor	Particuliers	<p>Fiche technique sur une station de surveillance du bruit 20 pages.</p> <p>Une autre fiche technique de 24 pages.</p>	Défavorable
@85	Thierry et Anne de St Victor	Particuliers	<p>Dossier sur l'évolution de l'impact du déploiement des énergies renouvelables 20 pages.</p> <p>Attestation d'une agence immobilière indiquant les difficultés de vente dans un rayon proche des éoliennes.</p>	Défavorable
@86	Thierry et Anne de St Victor	Particuliers	<p>Contributions de 13 pièces jointes « Energex ».</p> <p>Photo d'accidents éoliens.</p>	Défavorable
@87	Thierry et Anne de St Victor	Particuliers	<p>Courrier du député sur une autre ferme éolienne dans la Vienne.</p>	Défavorable
@88	Thierry et Anne de St Victor	Particuliers	<p>Synthèse sur l'éolien et la santé publique au Québec. 157 pages.</p> <p>Etude infrasons en Finlande 8 pages.</p> <p>Etude acoustique du promoteur mis en doute.</p>	Défavorable
@89	Thierry et Anne de St Victor	Particuliers	<p>2 Etudes acoustiques du parc de RUFFEC Gamba.</p>	Défavorable
@90	Thierry et Anne de St Victor	Particuliers	<p>4 dossiers, respectivement sur les infrasons et la santé humaine, la loi constitutionnelle, un rapport sur les éoliennes de Tran-Ba-Huy et d'un colloque sur les infrasons.</p>	Défavorable
@91	Thierry et Anne de St Victor	Particuliers	<p>2 dossiers sur le parc éolien de Rouillé et sur l'arrêté éolien du 26 août 2011.</p>	Défavorable

@92	Thierry et Anne de St Victor	Particuliers	1 dossier de mémoire en réponse sur le parc de Mauprévoir.	Défavorable
@93	Thierry et Anne de St Victor	Particuliers	Le rapport de la cour des comptes d'avril 2018 sur le soutien aux énergies renouvelables.	Défavorable
@94	Patrick RIFFAULT	Particulier	250 éoliennes prévues dans un périmètre de 30 kms autour de Blanzay.	Défavorable
@95	Jacky Joselon	Particulier	Parapentiste, projet excellent qui ne crée pas d'inconvénient à ce loisir sportif.	Favorable
@96	Jean-Guy NOEL	Entreprise	Fabricant de béton prêt à l'emploi avec une trentaine d'employés, l'entreprise œuvre pour ce type de projet. Energie éolienne propre et sûre, autonome, renouvelable et durable	Favorable
@97	Grégoire MASSE Blanzay	Particulier	Producteur fermier et dépendant du tourisme, crainte que le projet pénalise mon activité. Préjudiciable à la santé humaine et animale. Certains articles de presse font état de chutes de production laitière et des problèmes graves sur le bétail. Promoteurs forcent la main des habitants. Doute sur la composition du conseil municipal de Blanzay dont une partie d'agriculteur et propriétaires terriens. La multiplication des projets de manière anarchique devient catastrophique. N raison du faible relief, les éoliennes sont visibles de très loin.	Défavorable
@98	Marcel Puygrenier		Contribution de 4 pièces jointes. Les éoliennes tueuses de Nozay. Publication Eoliennes et Santé. Lettre à Jérôme LAMBERT député de Charente. Lettre du Docteur Martin de Montalembert de janvier 2019 qui s'adresse à un commissaire enquêteur.	Défavorable
@99	Ets BARRE	Carrières	Contribution vide.	
@100	Thierry CAILLETON	Particulier	Le projet éolien de Blanzay est cohérent et plus naturel que la	Favorable

	Courcome		centrale de Civaux. De nombreux foyers seront alimentés en électricité propre.	
@101	Jean-Pierre VION	Particulier	Contribution vide.	
@102	Léo Bonamy	Particulier	Contribution vide	
@103	David TRIQUET	Particulier	Projet bénéfique à la commune de Blanzay sur le plan économique. Les éoliennes implantées sur les communes voisines sont visibles de chez nous, alors autant en avoir. La baisses des dotations destinées à la commune sont continuellement en baisse, donc ce projet permettra d'avoir une rentrée d'argent	Favorable
@104	EARL Merigot Blanzay	Particulier	Ce projet s'inscrit dans la continuité de celui de St Pierre D'Exideuil. Projet permettra de distribuer la production d'électricité dans les environs sans avoir à créer des lignes aériennes haute tension. La proximité de la centrale de Civaux est plus à craindre que l'éolien. Utilité de trouver des nouveaux modes de production d'électricité.	Favorable
@105	Marcel PUYGRENIER	Brisevent.	Eolien est une énergie intermittente. Sa production est presque invisible. Danger pour la santé publique. Investissements étrangers. Les éoliennes ne contribuent pas à la réduction des gaz à effet de serre. Destruction du tourisme. Dépréciation de la valeur immobilière. Disparition des espèces animales. Obligation d'éloigner les éoliennes des habitations. Article AHTI de novembre 2017 sur une étude et un sondage « les touristes disent non aux éoliennes géantes et industrielles.	Défavorable

### 5.15 EXTRAIT REGISTRE PAPIER

N° Registre	Nom	Origine	Résumé	Avis
R1	Bruno CANDUSSO	Particulier	A 100% pour des éoliennes à Blanzay. Energie propre. Je vois 15 éoliennes depuis ma maison et ça ne me pose pas de problème.	Favorable
R2	Chantal SINAULT et Fabrice IDELOT Blanzay	Association ADPEB	Simple visite d'information.	Défavorable
R3	Mr DEBENEST Chartres	Particulier	Qui du propriétaire ou de l'exploitant du terrain donne son accord pour l'implantation ? Destruction du support béton ? Modification du paysage. Production d'électricité insuffisante avec l'éolien.	Défavorable
R4	Pierrick MAITRE du CHAMBON Blanzay	Particulier (3 pages)	Perte de confiance sur ce projet en raison de la condamnation de certains élus sur un premier projet. Rente non négligeable pour le propriétaire du terrain. Mafia de propriétaires terriens. Objectivités des cabinets financés par le porteur de projet ? Recommandations de l'OMS ignorées. Pourquoi ne pas retenir le principe de précaution en matière de santé ? Saturation du paysage. Protection des oiseaux. Provision en vue du démantèlement insuffisante. L'éolien n'est en aucun cas un moyen de sortir du nucléaire. Pollutions visuelles, sonores, des sols. La concertation avec la population est une fumisterie.	Défavorable
R5	Pauline PATAULT Blanzay	Particulier	Destruction de la nature et nuisance à la santé humaine et animale. Installation de ces machines en ville au-dessus des bâtiments.	Favorable
R6	Jean-Claude CASTEL	Co président Association ADEP	Passage et dépose courriers agrémenté de 2 articles de presse (Traité dans registre courrier)	Défavorable
R7	Marie MASSE-BOES Blanzay	Particulier	Opposition au projet. Déposera lus tard un courrier argumenté.	Défavorable

R8	Cathy MONNIER Blanzay	Particulier	Opposition au projet. Dépose un courrier numérique en @20.	Défavorable
R9	Michelle GRANIER Blanzay	Particulier	Opposition au projet.	Défavorable
R10	Jean-Luc ARCHAMBAULT Genouillé	Président association « Vent Funeste »	Opposition au projet de Blanzay.	Défavorable
R11	Patrick RIFFAULT Blanzay	Particulier	Imposture économique. Nuisances avérées sur la santé. Assèchement d'une superficie de 2 à 3 ha autour de l'éolienne. Démantèlement illusoire. Mise en doute du photomontage du porteur de projet.	Défavorable
R12	James FRAIGNEAU Blanzay	Particulier	Totalement opposé à l'installation d'éoliennes sur la commune de Blanzay. Crainte de dépendance énergétique programmée de la France vis-à-vis de fournisseurs étrangers. Courrier argumenté va suivre.	Défavorable
R13	Karelle BOIREAU Civray	Particulier	En qualité de défenseur du patrimoine local (paysage, faune, flore) je suis opposé à ce projet. Favorable à la transition énergétique, le présent projet est démesuré. Effets néfastes et dangereux.	Défavorable
R14	Annette ARCHIMBAULT Genouillé	Particulier	Appartient à l'association « Bien vivre à Genouillé » qui est solidaire de l'association de Blanzay, contre ce projet. Sud Vienne saturé. Nuisances.	Défavorable
R15	Dick JAMES Genouillé	Particulier	Eoliennes trop proches des habitations. Trop haute, pour sans doute suppléer le manque de vent	Défavorable
R16	Mr et Mme KOLLHOFF Brux	Particuliers	Raisons de ce projet est d'enrichir les promoteurs. Soi-disant énergie verte apporte pollution et nuisances.	Défavorable
R17	GUIONNET Blanzay	Particulier	Dépôt courrier.	
R18	Mr et Mme Pierre ROLAND-	Particuliers	Courrier doit suivre	Défavorable

	GOSSELIN Blanzay			
R19	Mr et Mme BEALU..... Blanzay	Particuliers	Trop de vent ou pas de vent, les éoliennes ne tournent pas. Avantage pécuniaire uniquement pour les propriétaires de terrain choisis. Non fabriquée en France.	Défavorable
R20	Marie-Claude DE CHIANA Blanzay	Particulier	Totalement défavorable au projet.	Défavorable
R21	Paul BLAUDEAU Blanzay	Particulier	L'éolien, machine à subventions. Non-sens économique. Production insuffisante pour le coût de l'installation. Nuisances visuelles et auditives. Incidences vibratoires sur les constructions. Incidences sur la faune (Canepetière, Hélanions). Solutions de rechange : Photovoltaïque, méthanisation).	Défavorable
R22	Chantal BROCHOIRE	Particulier	Lettre suit.	Défavorable
R23	Chantal MASSE Daniel MASSE	Particuliers	Avis défavorable. Lettre suit.	Défavorable
R24	D de V..... Bourg de Blanzay	Particulier	Nuisances et inconvénients pour les habitants. Problèmes de santé pour les humains et les animaux. L'académie de médecine préconise un éloignement de 1,5 km des habitations. Application du principe de précaution. Courrier suit.	Défavorable
R25	Anne LELIEVRE Blanzay	Particulier	Obligation de protection des paysages et de notre environnement. Protéger la santé de nos enfants. OMS → 1,5 km des habitations.	Défavorable
R26	Paula CONNOR Romagne	Particulier	Britannique qui pense que les éoliennes sont néfastes pour la communauté, le tourisme et la santé humaine.	Défavorable
R27	Benoit FRETIER Blanzay	Particulier	Totalement contre.	Défavorable
R28	Jean-Pierre BOURDIN Saint Saviol.	Particulier	Stp à la prolifération des éoliennes en sud Vienne. Pollution visuelle. Défiguration de la campagne du bas Poitou.	Défavorable
R29	De Fressac ?		Envahissement du paysage. Destruction de la région.	Défavorable
R30	Bénédicte de	Association	Trop de proximité entre les éoliennes	Défavorable

	.....	Label Horizon	et les habitations. 630 m est insuffisant. Nombreuses nuisances.	
R31	Ch. SCHONTZ Champniers	Particulier	Avis très défavorable. Courrier numérique envoyé.	Défavorable
R32	Sylvan Maitre de Chambon Blanzay.	Particulier	Défiguration du territoire. Profits pour quelques propriétaires terriens et les inconvénients pour tout le reste de la population.	Défavorable
R33	Philippe DUFAY Martine DUMONT	Particuliers	Perte de 30 % de notre maison juste acquise. Ce projet est avant tout une histoire d'argent et non pas écologique. Le photovoltaïque n'impacte pas le paysage.	Défavorable
R34	Patrice GAULLIER	Particulier	Sentiment que notre patrimoine local est cédé au rabais. Dispositif développé en dehors de tout parcours démocratique. Dépassement du seuil tolérable d'acceptation.	Défavorable
R35	G. Ligen Chaunay	Particulier	Eolien inutile. Enquête publique est une parodie. Les seules autorisations nécessaires sont celles des propriétaires pour l'installation des éoliennes.	Défavorable
R36	Roland DODIN Blanzay	Particulier	Nombre trop élevé d'éoliennes au sein de la ComCom Civray.. Depuis la commune nous apercevons les éoliennes des Deux Sèvres. Dépeuplement du sud Vienne. En contrepartie, les habitants du lieu devraient être exemptés de taxes sur la facture d'électricité.	Défavorable
R37	François DURGAND Lusseray	Particulier	Distance entre les éoliennes et les habitations insuffisante. Ombre des pâles sur ma vigne, c'est intolérable.	Défavorable
R38	Hugues HERVOUET Château Garnier	Particulier	Paysage saturé d'éoliennes. Sud Vienne est une poubelle. Quid de la vallée des singes, de la population et de l'utilité ?	Défavorable
R39	V.M Blanzay		Désastre ornithologique. Perturbation des champs magnétiques. Obligation de mise en place de pâles rétractables. Restitution des terres agricoles pour les cultures bio. Contrat Volkswind, est-il « magouillable » et sujet à	Défavorable

			malversations ?	
--	--	--	-----------------	--

### 5.16 EXTRAIT REGISTRE COURRIERS RECUS EN MAIRIE

N° Registre	Nom	Origine	D	Avis
C.1	Travaux publics Fédération Nlle Aquitaine	Fédération	Recherche d'un équilibre entre les 3 volets que sont le social, l'environnemental et l'économique. Prévenir les émissions de gaz à effet de serre. Substitution du SRADDET aux schémas régionaux. Atténuation du changement climatique. Lutte contre la pollution atmosphérique. Maitrise de la consommation d'énergie. Faisant suite à la COP 21, il est important de favoriser une dynamique de progression régulière de parcs éoliens. Fédération apporte son soutien plein et entier au développement du projet.	Favorable
C.2	BARRE Civray	Entreprise	Ayant une carrière à Blanzay et ayant une activité de travaux publics, ce projet contribuera à maintenir notre entreprise dans le secteur et éventuellement la création d'emplois. Energie propre et sauvegarde de l'environnement.	Favorable
C.3	Patrice GAULLIER	Particulier	Une étude d'un étudiant en Master, en 2009 avait fait état de la possibilité théorique d'installer entre 153 et 175 Aérogénérateurs dans les 3 cantons du sud Vienne. Les promoteurs se servent de cette référence pour se disputer ce juteux marché. Achat de l'accord de certains propriétaires en leur accordant une rente. Absence de politique sérieuse de développement des énergies	Défavorable

			renouvelables. Les politiques de l'énergie échappent au domaine régalién de l'état	
C.4	Engie Ineo	Entreprise Celles / Belle	Spécialisé dans le génie civil et le câblage. Tendre vers un équilibre à trois volets ; le social, l'environnement et l'économique.  Avancer vers le développement des énergies renouvelables pour prévenir les gaz à effet de serre. Dynamique de progression régulière de parcs éoliens. Dynamisme et emploi. Equivalent 3 mois de travail pour notre entreprise.	Favorable
C.5	Association défense environnement et des paysages de la Vienne. ADEPV	Association	Implantation anarchique et excessive d'aérogénérateurs industriels dans les villages du Sud Vienne. Concentration de 70% de la puissance éolienne dans le Sud Vienne et Nord Charente. Promoteurs éoliens sont en terrain conquis. Le SRADDET, piloté de Bordeaux prévoir un triplement de la capacité éolienne en Nlle Aquitaine. Mitage du territoire catastrophique. La région produit 137% de sa consommation (source RTE) alors pourquoi rajouter d'autres équipements ? Prix de l'électricité éolienne de 65€ à 80€/MW, alors que le nucléaire coute 40€/MW. Contradiction totale avec les objectifs de la transition écologique. Consommateur paye la facture. Nuisances sur les personnes, les animaux, les chiroptères....	Défavorable

			<p>Dépréciation du prix de l'immobilier.</p> <p>Marasme économique à cause de l'atteinte au développement du tourisme.</p> <p>Principe de précaution.</p> <p>Joint une copie d'un courrier du Député CLEMENT de 2016 qui indique :</p> <p>Concentration de critiques sur l'éolien.</p> <p>Suppression ZDE + Adoption SRE + nouveaux conseils municipaux aiguisent l'appétit des promoteurs.</p> <p>Atteinte au patrimoine historique et au tourisme.</p> <p>Joint également coupures journaux du 21 mars 2018 intitulé « Eoliennes : le vent se lève en sud Vienne » et d'un autre du 10 mars 2016 « Deux élus écrivent à la préfète : Evitez le mitage qui se prépare dans le sud-Vienne ».</p> <p>Cartographie de l'éolien en Nlle Aquitaine.</p>	
C.6	Famille GUIONNET Blanzay	Particuliers	<p>Absence de concertation avec les communes limitrophes.</p> <p>Production d'électricité dérisoire.</p> <p>Scarification du territoire sud Vienne.</p> <p>Destruction de l'écosystème.</p> <p>Complicité de certains élus.</p>	Défavorable
C.7	James FRAIGNEAU	Particulier	<p>Défiguration durable de nos paysages.</p> <p>Impact économique négatif en raison d'un dépeuplement à venir.</p> <p>Impacts négatifs sur la santé.</p> <p>Illusion au possible remplacement même partiel des énergies actuelles.</p> <p>Perte de l'indépendance énergétique.</p> <p>Le choix de l'éolien est une très grosse erreur.</p>	Défavorable
C.8	Association Vent Funeste et bien	Association	Développement anarchique des projets éoliens.	Défavorable

	vivre à Genouillé.		Transformation du paysage rural en en zone industrielle Eoliennes.	
C.9	Chantal BEALU Blanzay	Particulier	Grave responsabilité de nous tous. Plus grande responsabilité encore du CE car il est le médiateur de la révolte. Détérioration des chemins et voies d'accès. Clignotements incessants des éoliennes la nuit est insupportable. Atteintes aux oiseaux, insectes etc.....	Défavorable
C.10	Jean-Michel PEROT La Magdeleine	Particulier	Energie propre. Il faut arrêter la production nucléaire car certains déchets ne sont pas recyclables. Surface impactée par une éolienne redeviendra exploitable.	Favorable
C.11	Anne RAUCHS- IDELLOT Blanzay	Particulier	Développement anarchique de l'éolien en sud Vienne, nord Charente et Charente Limousine. Absence de concertation entre les communes. Devenir de ces machines dans 30 ans. Qualité de vie des familles à 500m des éoliennes ??? Campagnes = friches industrielles.	Défavorable
C.12	Maurice RONDEAU Blanzay	Particulier	Absence de plan d'occupation raisonné et rationnel sur une région. Développement anarchique et inorganisée. A côté de notre hameau « La Tourenne » 9 éoliennes sont en projet. Comportement des promoteurs irresponsables. Promoteurs et cabinets d'étude sont complices. Rentabilité très faible.	Défavorable
C.13	Mr Mme GARNAUD	Particuliers	Aucun besoin d'une telle quantité d'éoliennes.	Défavorable

	Blanzay		Destruction de nos paysages.	
C.14	Pascal FERCOGN Blanzay	Particulier	Transformation de la campagne en site industrielle.	Défavorable
C.15	Anne JOUAN Blanzay	Particulier	Choix du lieu de vie qui est remis en cause par ce projet. Rapport pécuniaire pour le seul propriétaire. Impact négatif sur la santé (bruit, vibrations) qui engendrent un syndrome éolien. Effet stroboscopique de la rotation des pales sur l'humain. Clignotement du balisage lumineux oblige les habitants à fermer les volets. Dénaturation du paysage.	Défavorable
C.16	Mr Mme GARRATT Blanzay	Particuliers	Courrier de 8 pages. Originaire du Royaume Uni, nous voulions vendre notre maison et cela devient très compliqué aujourd'hui. Mme Ségolène ROYAL a signé la peine de mort de la région. Absence de confiance envers le promoteur Volkswind. Enorme empreinte carbone pendant les travaux. Dommages à l'environnement et à la faune sauvage. La distance entre les éoliennes et les habitations est beaucoup trop faible. Par temps ensoleillé, il existe un scintillement par les pales. Saturation du paysage. Petites routes de nos hameaux sont trop fragiles pour accueillir les camions et autres matériels. Cartographie jointe du site Est.	Défavorable
C.17	Pascale NIEL Champniers	Particulier	Pourquoi le Sud Nlle Aquitaine et le Nord Vienne ne sont pas affectés par l'éolien ??? Mitage du territoire. Urgence de disperser ces éoliennes.	Défavorable
C.18	D. de Vendin	Particulier	Cadre de vie défiguré car relief	Défavorable

	Blanzay		<p>plat et machines monumentales.</p> <p>Notre est réputée non venteuse.</p> <p>Impact négatif et définitif sur les sols et sous-sols.</p> <p>Désastre sur le tourisme et l'économie locale.</p> <p>Dépréciation immobilière confirmée par notaires et agences immobilières.</p> <p>Nuisances sonores.</p> <p>La distance avec les habitations n'est pas acceptable. La faculté de médecine</p> <p>Préconisait en 2006 une distance minimale de 1,5 km.</p> <p>Impact négatif sur la faune, la flore, la vie animale, les oiseaux, sur les élevages.</p> <p>Perturbations réception TV et Wimax.</p> <p>Négociation en catimini avec les propriétaires, la mairie et le promoteur.</p>	
C.19	Sylvain du Chambon Blanzay	Particulier	<p>Altération de notre cadre de vie par des engins démesurés sur un terrain plat.</p> <p>Impact négatif sur le tourisme et l'économie locale.</p> <p>Dévaluation des biens immobiliers.</p> <p>Impacts négatifs sur la santé des hommes et des animaux.</p> <p>Pollution des sols.</p> <p>Perturbation réceptions TV et radio.</p> <p>Distance des habitations.</p> <p>Faculté médecine avait préconisé 1,5 km de distance entre les habitations et les éoliennes.</p> <p>Objectifs de production purement théoriques.</p> <p>Calamité pseudo écologique et pseudo économique.</p>	Défavorable
C.20	?	?	<p>Le maire et 2 conseillers municipaux de Blanzay mis en examen pour prise illégale d'intérêt dans un précédent</p>	Défavorable

			<p>projet (toujours en place). Intérêts personnels de certains conseillers municipaux. Donc suspicion de partialité. Zizanie au sein de la population communale. Paysage massacré. Adoption du principe de précaution pour protéger la population des problèmes de santé.</p>	
C.21	Claudine BRUNET Blanzay	Particulier	<p>Nuisances relatives à la vue, le bruit, les vibrations et la dévalorisation de notre patrimoine. Déjà impacté par la présence de parcs en visuel depuis mon habitation.. Profit de seulement quelques bénéficiaires. Promoteurs peu scrupuleux.</p>	Défavorable
C.22	Hervé BRUNET Blanzay	Particulier	Identique à ci-dessus.	Défavorable
C.23	Lucette BRUNET Blanzay	Particulier	Identique à ci-dessus.	Défavorable
C.24	Mavis DEROUET Blanzay	Particulier	<p>Installé depuis 27 ans dans ce lieu, nous n'acceptons pas ce projet qui nous angoisse et qui vient troubler notre tranquillité et la beauté du paysage. Nécessité de générer de l'électricité mais il faut reconsidérer l'emplacement de ces moulins à vent.</p>	Défavorable
C.25	Mr IDELOT Blanzay	Particulier	<p>Remise de photocopies relatant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-une vue des différents avis donnés par la population lors d'une réunion en mairie.</li> <li>-Une sur le livre blanc.</li> <li>-Délibération commune de La Chapelle Bâton ;.</li> <li>-Eléments relatifs à une réunion du conseil municipal de Blanzay en date du 10/12/2015(Prise de parole de 2 conseillers municipaux qui contestent le déroulement de la séance et certains propos notés</li> </ul>	

			dans le compte rendu de cette réunion.)	
C.26	Angèle JARRY Savigné	Particulier	Projet inacceptable.	Défavorable
C.27	Mr IDELOT Blanzay	Particulier	Remise d'une copie de la lettre d'information sur le projet du parc éolien de Blanzay sur laquelle figure l'extrait du registre des délibérations du 8 octobre 2015.	Défavorable
C.28	Patrice GAULLIER	Particulier	Remise de deux copies, l'une d'un communiqué de presse de la FED intitulé « Eolien, rien ne va plus ». Il est évoqué le ras le bol et la condamnation des promoteurs éoliens sans foi ni loi par Mr Xavier BERTRAND et Dominique BUSSEREAU. L'autre, d'un courrier de Mr le Député CLEMENT en date de juin 2016 déjà traité en C.5.	Défavorable
C.29	Alexandrine BEALU Blanzay	Particulier	Courrier de 6 pages. Conseillère municipale et secrétaire de L'APE (Ecole). 1 <sup>er</sup> projet faisait état de vent peu favorable. Le second a vu la condamnation de 3 élus municipaux. Absence de consultation publique et de référendum. Difficultés de communication avec le promoteur et aussi au sein du COPIL (Comité de pilotage). Eloigner les machines des villages, privilégier les zones industrielles, l'alignement des axes routiers et lignes SNCF et enfin l'éolien marin. Doutes sur les retombées financières. Risque sanitaires sérieux. Impact négatif sur le tourisme. Convention de Florence sur la sauvegarde de notre patrimoine paysage et monumental. Etudes tronquées.	Défavorable

C.30	Ray et Annette GARRATT Blanzay	Particuliers	Courrier de 18 pages agrémenté de photomontages réalisés par Mr RAY et des amis. Photomontages irréalistes et trompeurs. Reprise du communiqué de presse de la FED du 12 mars 2019 relatant les propos de Mrs Xavier BERTRAND et Dominique BUSSEREAU. Vote par le département de Charente maritime en faveur d'un moratoire éolien d'une durée de 2 ans.	Défavorable
C.31	Maitre du Chambon, Philip Blanzay	Particulier	Proportions des machines en rupture complète avec les éléments du paysage. Négociations cachées, réunions d'information sans impartialité, dédain porté à ceux qui ne soutiennent pas le projet et procédé dictatorial. Troubles néfastes chez l'homme. Vétérinaire de la Vallée des singes avait à l'époque du précédent projet affirmé que les primates ne supporteraient pas les troubles occasionnés. Nombreux effets néfastes sur l'environnement, le tourisme etc.... Quid du démantèlement des machines.	Défavorable
C.32	Henri de Cressac Château Garnier	Particulier.	Projet inutile car nous avons trop d'éoliennes dans la région. Taxe CSPE augmente et augmentera encore. Nuisances visuels et sonores pour les riverains. Dépréciation de l'immobilier. Le coût du démantèlement. Abus de pouvoir, conflit d'intérêt de certains de nos élus et forcing des promoteurs.	Défavorable
C.33	Geneviève FRETIER Champniers	Particulier	Implantation éolien désordonné et invraisemblable. Nuisances visuelles : On	Défavorable

			enfoui les réseaux aériens dans les bourgs et en parallèle on élève des éoliennes. Le balisage lumineux nocturne raisonné d'implantation de parcs éoliens. Visible à des dizaines de kilomètres. Urgence d'établir un schéma directeur d'implantation des parcs éoliens.	
C.34	Pascal RUBENS		Dénaturation du paysage, modification importante de notre cadre de vie. Répartition inéquitable dans le sud Vienne des parcs éoliens. Patrimoine historique et touristique anéanti. Le coût du démantèlement n'est pas objectif. Le fonctionnement des éoliennes ne semble pas optimal.	Défavorable
C.35	Sylvain PAILLOUX Blanzay	Particulier	Ma maison a été construite cette année et j'ignorai ce projet éolien. Perte de valeur de ma maison. Paysage gâché. Envahissement des lumières rouges la nuit. Fuite des oiseaux. Ultrasons et ondes nuisibles à la santé. Projet à conséquences négatives.	Défavorable
C.36	Séréna JEAMET Blanzay	Particulier	Pollution visuelle. Dénaturation du paysage. Impact acoustique. Impacts sur la faune et la flore. Impact économique pour les habitants. Désertification du village.	Défavorable
C.37	François DURGAND Blanzay	Particulier	Propriétaire agricole et maire de la commune de LUSSERAY (79). Nous avons fait le choix d'installer des éoliennes et la population est satisfaite. Poursuivre le développement de l'éolien bénéficiera à la communauté.	Favorable
C.38	Jérôme	Particuliers	Mécontentement de ce projet.	Défavorable

	RATHIER et Patricia PETIT Blanzay		Projet beaucoup trop proche des habitations. Tranquillité troublée. Dépréciation du prix de l'immobilier. Doute sur l'étude acoustique. Bénéficiaires (promoteur et propriétaires terriens).	
C.39	Philippe MESMIN St SEGONDIN	Particulier	Obligation de réponse aux besoins en énergie de plus en plus croissants. Mise en place d'une production d'énergie renouvelable.	Favorable
C.40	Florian SAUNIER Pessac 33		Envisageons d'acheter une maison dans ce secteur. Evolution des parcs éoliens de manière anarchiques. Nuisances visuelles aussi bien diurne que nocturne. Massacre de l'environnement.	Défavorable
C.41	Daniel DAVID Benet 85		Besoin d'une production électrique de plus en plus importante. Energie propre et sans risque pour les générations futurs. Commune de BENET avec un parc de 5 éoliennes qui nous donne satisfaction et un nouveau projet en cours.	Favorable
C.42	Régis LUCQUIAUD Château Garnier	Association Bien être à Château Garnier	Coût des parcs éoliens élevés. Pollution des sols. Tarifs électricité en hausse. Dépréciation de l'immobilier. Nuisances sur la santé. Impact négatif sur la faune, la flore et les oiseaux. Passage en force des services de l'état.	Défavorable
C.43	Jean-Pierre BILLAUD Magné 86	Particulier	Fourniture de plus en plus importante d'électricité.	Favorable
C.44	Jacques QUINTARD Couture D'Argenson 79	Particulier Maire	Obligation de tous participer à la transition énergétique. Génération de revenus pour les communes et création d'emplois locaux.	Favorable
C.45	Renée CHANTELOUBE St Pierre	Particulier	Accélération des projets éoliens nécessaires. La procédure de mise en place	Favorable

	D'Exideuil		d'un tel projet est trop longue.	
C.46	Jean-François COIFFARD Maisontiers 79	Particulier	Projet cohérent qui apportera une production d'électricité renouvelable et inépuisable. En présence d'éoliennes sur la commune, nous n'avons pas connu d'effets néfastes ni de dépréciation de l'immobilier.	Favorable
C.47	Jean-Claude PROVOST Blanzay	Particulier	Obligations de trouver des solutions afin de produire de l'électricité non néfaste pour l'environnement. Il faut un mix énergétique.	Favorable
C.48	Jean-Pierre LEVEQUE Savigné	Particulier	Nuisances sonores. Défiguration du paysage. Risque de désertification de la région. Electricité trop chère. Vie quotidienne troublée.	Défavorable
C.49	Marie MASSE- BOES	Particulier	Trop de proximité avec les habitations. Effets sonores et vibrations néfastes pour les humains. Proximité du bourg. Monuments historiques impactés. Sentiment « d'encerclage » du secteur en raison des projets et des installations en place.	Défavorable
C.50	Jean-Michel BRUNET Romagne	Président SAS Mozart « La Vallée des singes »	Le site de la Vallée des singes est à seulement quelques kilomètres d'une partie du projet (Chassagne). L'attrait touristique du parc sera impacté. Impacts négatifs sur la santé et la sécurité des primates. (bruits et infrasons). A terme 300 éoliennes seront installées dans le Sud Vienne. De renommée internationale le parc a des projets d'extension notamment vers le Sud. Absence de photomontage depuis la Vallée des singes.	Défavorable
C.51	Mr HARRIS Mme MONKS Blanzay.	Particuliers	Perturbations sur la vie quotidienne. Impact négatif sur	Défavorable.

			<p>l'immobilier, le tourisme et l'industrie.</p> <p>Destruction du paysage, des oiseaux et des habitats fauniques.</p> <p>Pollution visuelle diurne et nocturne. Feux de navigation rouges clignotants sont visibles de très loin et sont gênants.</p>	
C.52	Marie-Claude DELHIANA Blanzay.	Particulier	<p>Flore très diversifiée, arbres remarquables et sa faune garnie.</p> <p>Grave atteinte à notre patrimoine.</p> <p>Perte de valeur du patrimoine immobilier.</p> <p>Indemnisation des occupants de la commune si le projet voyait le jour.</p>	Défavorable
C.53	Laurent SERVANT Blanzay	Particulier	<p>Mise en examen de Mme le Maire de la commune de Blanzay lorsque la société Volkswind a pris contact avec elle en 2014. (prise illégale d'intérêt sur un autre projet éolien).</p> <p>Mme le Maire et 7 de ses conseillers sont des propriétaires terriens.</p> <p>Le dossier Volkswind ne mentionne à aucun moment les sommes versées aux propriétaires accueillant une ou plusieurs éoliennes.</p> <p>Manque les pages 3, 5, 7 et 11 de la convention de servitude et 2 pages pour la convention des chemins.</p> <p>Etude acoustique réalisée au printemps, période la plus bruyante de l'année.</p> <p>L'étude paysagère dans son photomontage n'est pas crédible.</p> <p>L'avis de MRAe résume parfaitement la sensibilité sur la nature et son environnement.</p> <p>Le prix de l'électricité rachetée à Volkswind est aberrant</p> <p>La ferme éolienne de Blanzay</p>	Défavorable

			est vendue à une sous filiale au capital de 20.000€.	
C.54	Chantal et Daniel MASSE Blanzay	Particuliers	L'OMS préconise une distance de 1500 m des habitations. Nuisances sur la santé des humains et des animaux. Destruction visuelle du paysage. Dépréciation du prix de l'immobilier. Chute du tourisme. Violation de la convention Européen du paysage et de la convention Aarhus. Tarifs de rachat de l'électricité exubérant avec les ressources de l'état.	Défavorable
C.55	Alain BONNAUD Payroux	Particulier	Prolifération anarchique de l'éolien dans le sud Vienne.	Défavorable
C.56	Hélène et Paul BLAUDEAU	Particuliers	Nuisances sonores, visuelles de jour comme de nuit. Destruction du paysage et du	Défavorable

			<p>silence.  Mévente de l'immobilier et dégradations sur ce dernier (Fissures).  Non-sens économique et trop couteux pour une production sporadique.  Existence d'autres productions d'énergies renouvelables moins impactante pour le paysage, la santé et la faune.</p>	
C.57	Jean-Jacques BEALU Blanzay	Particulier	Encerclement de la commune de Blanzay : 9 éoliennes à l'est, 4 au nord, 13 à l'ouest. Photomontages truqués.	Défavorable
C.58	Mr et Mme VOGEL Blanzay	Particuliers	Trop de parcs éoliens dans la région. Campagne et paysages gâchées.	Défavorable
C.59	Maryse VIAUD Champniers.	Particulier	Arrêter le massacre des campagnes par l'implantation d'éoliennes.	Défavorable
C.60	Mr et Mme PHLIPPOTEAU Blanzay	Particuliers	Saturation du paysage par l'éolien. De nos fenêtres, nous comptons 11 éoliennes. Si ce projet atteint son but avec celui de St Pierre, c'est 20 éoliennes que nous allons voir. Pollution visuelle de jour et aussi la nuit avec les lumières scintillantes. Concentration d'éoliennes beaucoup trop importante.	Défavorable
C.61	Henriette POREE Blanzay	Particulier	Inquiétudes sur la santé à cause des vibrations générées par ces machines. Maux de tête ressentis au terme de 2 heures à proximité d'une éolienne en fonctionnement. Effets néfastes pour les oiseaux, les animaux. Perte de valeur de nos maisons. Problèmes de réception télévisuelle, internet et téléphonique.	Défavorable
C.62	Jean-Pierre	Particulier	Nuisances visuelles.	Défavorable

	POREE Blanzay		Implantations trop proches des habitations. Perturbations des ondes. Dépréciation immobilière. Risque sur la santé.	
C.63	Alain Raynaud Blanzay	Particulier	Nuisances visuelles, sur la santé à cause ces infrasons et le bruit lancinant quotidien pouvant provoquer maux de tête, insomnies et dépressions. Multiplications de parcs éoliens autour de Civray. Installation de la discorde dans les villages. Coût exorbitant de l'électricité rachetée par EDF. Non-sens écologique avec l'enfouissement de tonnes de béton et d'acier dans le sol. Absence de compensation des nuisances subies. Perte de valeur de l'immobilier. Durée et horaires de visites des permanences inadaptés. Courrier agrémenté d'annexes (Cartographie d'implantation éolien dans le sud Vienne, Coup de gueule de Dominique Bussereau en Charente maritime, article NR 86 sur « le vent se lève en sud Vienne, extrait page web J-M CLEMENT député et une liste de signataires qui s'associent à cette contestation).	Défavorable
C.64	Ray et Annette Garratt, Blanzay	Particuliers	Aucune étude d'impact pour le hameau de Le Peu, le plus proche des éoliennes.	Défavorable
C.65	Eric MOURY Blanzay	Particulier	La commune de Blanzay sera encerclée. Aucune concertation entre les communes pour ces implantations. Population rurale sacrifiée. Eoliennes a seulement 500m des habitations, c'est inacceptable. Rapports scientifiques internationaux démontrent le	Défavorable

			<p>risque engendré par les éoliennes.</p> <p>Nuisances sur la santé et notamment des angoisses, migraines, acouphènes et dépressions.</p>	
C.66	B. Himsworth Blanzay	Particulier	<p>Impacts très négatifs sur la tranquillité et la qualité de vie.</p> <p>Ces éoliennes devraient être éloignées des habitations.</p> <p>Nuisances sores et sur la santé à cause des vibrations, des infrasons.</p> <p>Destruction du paysage, du patrimoine, de la faune et de la flore.</p>	Défavorable
C.67	HB Newman Blanzay	Particulier	Identique à ci-dessus.	Défavorable
C.68	Heather Moretta Blanzay	Particulier	Encerclement de la commune de Blanzay par les éoliennes.	Défavorable
C.69	Anne LELIEVRE Blanzay	Particulier	<p>Académie de médecine, en 2017, a reconnu le syndrome éolien.</p> <p>Cette même académie préconise un consensus de la population concernée et une distance de 1500 m entre les éoliennes et les habitations.</p> <p>Courrier agrémenté de documentations sur la protection de certains oiseaux tels que le Milan Royal, les busards, la grue cendrée, la cigogne blanche et les chauves-souris.</p> <p>Etude d'impact critiquée.</p> <p>Les pales en fonctionnement peuvent tourner jusqu'à 200 km/h à leur extrémité et déchiqueter les oiseaux et chauves-souris.</p> <p>Mis en avant de la loi Barnier (2/2/95) qui inscrit le principe de précaution dans le droit Français. Reprise de ce principe dans la charte de l'environnement en 2005.</p>	<p>Défavorable</p> <p>???????????</p>
C.70	Isabelle BESSON- MOREAU	Particuliers	Dégradations du paysage en perpétuel évolution par l'implantation d'éoliennes.	Défavorable

	et Miguel SANTA CRUZ Blanzay		Destruction du paysage, mise en danger de la population, de la faune et de la flore. Dépréciation de l'immobilier. Impact négatif sur la fréquentation touristique. Ce type de projet divise profondément la population.	
C.71	Sylvie de Parseau St Pierre D'Exideuil.	Particulier	Envahissement du paysage Civraisien par les éoliennes.	Défavorable
C.72	Jean-Pierre TOULAT Blanzay	Particulier	Impact destructeur sur l'écologie et l'environnement. Nuisances lumineuses la nuit. Inefficacité de l'éolien car nous exportons notre production d'électricité. L'éolien ne bénéficie qu'à quelques-uns au détriment de la collectivité Nationale.	Défavorable
C.73	Paule JACQUET Blanzay	Particulier	Effet nul sur l'émission des gaz à effet de serre car nous avons encore besoin des centrales thermiques. Qu'en est-il du démantèlement des éoliennes et du recyclage des pâles. Secteur géographique en grande difficulté et risque de désertification.	Défavorable
C.74	Aymeric Maitre du Chambon Blanzay	Particulier	Trop d'éoliennes dans le sud Vienne. Trop d'oiseaux tués par ces installations. Bénéfices pour une infime minorité.	Défavorable
C.75	Olivier Maitre du Chambon Blanzay	Particulier	Des élus à des fins personnelles dénaturent notre environnement. Ambiance délétère dans la commune à cause de ce projet.	Défavorable
C.76	Gauthier MAITRE Blanzay	Particulier	L'étude paysagère relative à l'église de Blanzay et du château de la Maillolière prévoit la plantation d'une haie. La dissimulation des machines paraît improbable. Photomontage critiquée pour différentes raisons : Le choix des emplacements, la saison	Défavorable

			(feuillage des arbres). De nombreuses photos placent au premier plan des obstacles visuels exagérément importants pour masquer l'impact visuel des éoliennes. Doutes sur les études sonores issues uniquement des constructeurs. Inquiétudes sur la disparition d'oiseaux et de chiroptères. Eviter d'aggraver ce phénomène.	
C.77	Britanniques de Le Peu Blanzay non identifiés.	Particulier	Dépôt d'une cartographie issue carte d'état-major et 2 photos simulant la présence d'éoliennes à partir de leur maison et terrain.	Défavorable
C.78	Pierre et Bénédicte Roland-Gosselin Blanzay	Particuliers	54 projets en fonctionnement ou acceptés en sud Vienne. Statistiquement 100 personnes sont impactées directement par groupe d'éoliennes. Gros risque de santé publique pour ¼ de la population de Blanzay. Risque de désertification des hameaux. Valeur immobilière à la baisse. Tourisme, seule richesse du département. Disparition de gîtes labellisés. Choix des points de mesure contestables. Voir point de mesure R.10 des points de mesure. Distances de certaines éoliennes des zones boisées et haies ne respectent pas les 200 m.	Défavorable
C.79	ADPEB Blanzay	Association de Défense et de Protection de L'Environnement de Blanzay Chantal SINAULT, Présidente.	Remise par cette association d'un dossier de 56 pages. Multiplication de parcs éoliens dans le Civraisien avec cartographie. Suite ci-dessous.	Défavorable  A reprendre
<p><b>Suite Association ADPEB :</b>  Décision sans concertation de la ComCom pour l'implantation de ce projet.  Surconcentration de parcs éoliens.</p>				

Déévaluation du patrimoine immobilier.  
 Dénaturation du paysage. Photomontages trompeurs.  
 Fragmentation de la population.  
 Distance des habitations insuffisante.  
 Nuisances pour l'humain, les animaux, la faune et la flore.  
 Majorité des communes voisines sont défavorables à ce projet.  
 Absence de concertation générale.  
 Attestation d'Agent Immobilier précisant le manque d'intérêt pour les produits installés dans un rayon de 2 Km. Baisse du prix de vente de 20 à 30%.  
 Perte de label « Gîtes de France » dans les zones proches d'un projet éolien.  
 Courrier du député, Jean-Michel CLEMENT (02/2019) qui souligne une réglementation en matière d'urbanisme défailante et la nécessité de prendre en compte l'intérêt général. (Oubli du projet Blanzay)  
 Article sur « le coup de gueule de Dominique BUSSEREAU ».  
 Une pétition adressée au conseil municipal de Blanzay au moment du vote sur les études.  
 Articles de presse défavorables à l'éolien et mettant en avant les risques et les nuisances.  
 Remarques sur le dossier :  
 Manque de rigueur des études.  
 Carte des parcs éoliens en instruction et en fonctionnement non à jour.  
 L'étude sur les chiroptères trop courte dans le temps.  
 Certaines éoliennes trop proches des parties boisées et des haies avec le risque de surmortalité. ???  
 Saturation visuelle et encerclement de certains hameaux.

C.80	Pétition		Pétition contre le projet éolien de Blanzay remis au cours de la dernière permanence. Celui se compose de 60 feuillets et 556 signatures. (570)	Défavorable
------	----------	--	---	-------------

Fait et clos à Niort le Jeudi 11 avril 2019.

Alexis JUGE – représentant du  
 Maître d'ouvrage

Le commissaire Enquêteur J-C SIRON.




Le présent procès-verbal est remis au représentant du promoteur le Vendredi 12 avril 2019 à la mairie de Blanzay à 10h30.

Prise en compte du dossier par Mme Estelle MARCHAND et M Alexis JUGE